

# Un Parlement renouvelé, 577 députés à conquérir !



**CAHIER DÉTACHABLE : LISTE DES DÉPUTÉS ET DES SÉNATEURS**

**EN ENCART : 4 CARTES POSTALES À ENVOYER AUX PARLEMENTAIRES  
EN SUPPLÉMENT : RAPPORTS 2011 - MATÉRIEL DE VOTE INCLUS**

**ADMD**

50, rue de Chabrol - 75010 Paris

**Services administratifs :**

du lundi au vendredi de 9h à 19h

et le samedi de 9h à 12h

Tél. : 01 48 00 04 16

**ADMD - Écoute :**

du lundi au vendredi de 10h à 19h

Tél. : 01 48 00 04 92

**Fichier national des directives anticipées :**

Tél. : 01 48 00 09 89

**Courriel :** [infos@admd.net](mailto:infos@admd.net)**Site :** [www.admd.net](http://www.admd.net)**Blog :** [www.admdblog.fr](http://www.admdblog.fr)

# Éditorial

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de la Seine le 18 avril 1980, dont le siège social est au numéro 50 de la rue de Chabrol, à Paris (75010).

**Directeur de la publication :**

Jean-Luc Romero

**Responsable de la rédaction :**

Jacques Besset

**Coordinateur de la rédaction :**

Philippe Lohéac

Tél. : 01 48 00 04 16

**Secrétaire de la rédaction :**

Sandrine Arrault

**Conception graphique :**

Richard Cousin

[www.yummyum.fr](http://www.yummyum.fr)**Photo de couverture :**

© Beboy - Fotolia.com

**Impression :**

Imprimerie Arlys

12, rue Gustave-Eiffel

95190 Goussainville

Tirage : 46 000 exemplaires

**Abonnement annuel :**

5 € pour les adhérents,

10 € pour les non-adhérents.

50 € pour les personnes morales.

Le numéro : 2,5 €.

**Dépôt légal :**

Juillet 2012

N° ISSN : 2119-9809

**Commission paritaire :**

n° 0114 G 78783

Les textes signés n'engagent que la responsabilité de leur auteur.



Le 6 mai 2012, un nouveau président de la République a été élu. François Hollande a pris l'engagement – c'est sa proposition n°21 – de légaliser le droit de mourir dans la dignité. Ce que recouvre cette formulation, c'est à nous de le décider. Certes, il est le président de la République et les députés que nous avons élus les 10 et 17 juin derniers sont les législateurs. Mais nos adhérents ont voté massivement, le 18 juin 2011, une proposition de loi très complète visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté et à assurer un accès universel aux soins palliatifs. C'est le fruit de notre réflexion commune.

C'est à nous, militants de l'aide active à mourir, militants de l'euthanasie, militant de l'Ultime Liberté, d'agir encore et toujours pour que les justes revendications que nous portons depuis plus de 32 ans, et avant nous nos anciens qui nous ont montré le chemin, soient intégralement prises en compte et forment le texte de loi qui sera soumis au Parlement.

En juin 2012, vous avez été très nombreux à écrire à François Hollande pour réclamer qu'il tienne sa promesse de campagne. Selon mon comptage, plus de 65 000 lettres ont franchi les grilles de l'Élysée.

En juin toujours, beaucoup d'entre vous – mais pas assez, je le regrette – ont interpellé les différents candidats qui se présentaient aux élections législatives dans leur département.

Dans ce numéro 122 du Journal de l'ADMD, vous trouverez 4 cartes postales. Ces cartes postales, il faut les envoyer à VOTRE député et aux sénateurs de VOTRE département dont vous

trouverez les noms dans l'encart détachable. L'adresse est indiquée (Sénat ou Assemblée nationale) et vous n'avez plus qu'à indiquer votre nom, à signer et à coller un timbre. Objectif : montrer aux parlementaires que nous sommes une majorité à souhaiter une loi.

Notre forte mobilisation aidera à l'écoute que nous recevrons. Bien sûr, comme vos délégués, j'irai à la rencontre des parlementaires pour les convaincre de la justesse de nos revendications. Bien sûr, nous leur expliquerons qu'il existe des pays (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg et Suisse, entre autres) dans lesquels la fin de vie se déroule de manière sereine et respectueuse des volontés de chacun. Sans dérives, évidemment, puisque la loi protège et encadre. Bien sûr, nous leur dirons qu'il ne faut pas multiplier le nombre de médecins qui doivent décider, au risque que le mourant soit décédé avant qu'un avis conforme ne soit pris par un collège de médecins.

Encore un effort, chers amis. Cette loi, nous la voulons pour nous, pour ceux que nous aimons. Et en souvenir de celles et ceux que nous avons aimés et qui sont morts, très souvent dans des souffrances insupportables et indignes de notre civilisation prétendument de progrès et quelque fois dans la clandestinité parce qu'un médecin, plus compatissant, plus humain, plus respectueux des volontés de ses patients, plus conscient que la mort est inévitable, a fait un geste qui demeure hors-la-loi aux yeux des voleurs de liberté.

L'été est là. Je vous souhaite d'en profiter tranquillement. Pour autant, il ne faut pas perdre de vue le combat qui nous anime depuis si longtemps. Je compte sur vous.

**Jean-Luc Romero, président**

# Du côté de...



## DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Pour exercer votre vigilance citoyenne dans le domaine de la fin de vie et du droit des personnes malades, voici quelques adresses utiles :

### M. François Hollande

Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

### M. Jean-Marc Ayrault

Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

### M<sup>me</sup> Marisol Touraine

Ministre des affaires sociales et de la santé  
14, avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

## DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Vous trouverez dans ce Journal, de la page 9 à la page 16, la liste des 577 députés (élus les 10 et 17 juin derniers, hors contentieux)

et celle des 348 sénateurs, classés par ordre alphabétique des départements.

Ces listes vous permettront de faire parvenir au député de votre circonscription ainsi qu'à votre sénateur l'une des cartes postales que vous trouverez encartées dans ce Journal. Indiquez votre nom et votre adresse, le nom du député ou du sénateur. Posez un timbre et ... envoyez ! L'Assemblée Nationale et le Sénat doivent recevoir chacun au moins 50 000 cartes postales. Et plus encore si vous donnez à l'un de vos proches la carte que vous n'aurez pas utilisée.

## DU CÔTÉ DES PARTIS

Petit rappel des promesses faites qui, démocratie oblige, doivent donner lieu à un texte de loi.

### • Convention nationale du PS sur l'égalité réelle du 11 décembre 2010 :

« Aussi, nous proposerons, comme cela existe dans plusieurs pays européens, que toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, puisse demander à bénéficier d'une assistance médicalisée pour mourir dans la dignité. »

### • Soixante engagements pour la France de François Hollande :

« Je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable, et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité. » (proposition n°21)

## SOMMAIRE

P.2	Éditorial
P.3	Du côté de...
P.4	Actualités
P.8	Commission Jeunes
P.9	<b>Cahier détachable :</b> Liste des députés et des sénateurs
P.17	Commissions
P.20	Vie internationale
P.22	Courrier des lecteurs
P.24	Point de vue

### Avec ce numéro :

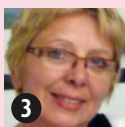
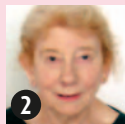
- Une planche de 4 cartes postales est insérée entre les pages 12 et 13.
- Le supplément annuel consacré aux rapports de l'exercice 2011, un ou deux bulletins de vote, une ou deux enveloppes bleues de vote et une ou deux enveloppes blanches de correspondance.

# Actualités

## NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Nommés par le Conseil du 5 mai 2012

- ❶ Dominique Attingré (Dordogne),
- ❷ Gilberte Brion (Val-de-Marne),
- ❸ Joëlle Salmon-Fernandez (Aude),
- ❹ Mireille Grébonval (Loire-Atlantique),
- ❺ Robert Wohlfahrt (Bas-Rhin).



## Les délégations orphelines

Au 30 juin 2012

Ces délégations n'ont plus aujourd'hui de délégué(e) ; si vous êtes intéressé(e) par le poste, appelez Sandrine Arrault, au 01 48 00 04 16 (voir description de la mission en bas de cette page).

**Aube** : 140 adhérents

**Bouches-du-Rhône** : 1429 adhérents

**Cantal** : 55 adhérents

**Eure-et-Loir** : 224 adhérents

**Loir-et-Cher** : 223 adhérents

**Haute-Marne** : 95 adhérents

**Mayenne** : 128 adhérents

**Meuse** : 30 adhérents

**Morbihan** : 481 adhérents

**Orne** : 79 adhérents

**Paris 1<sup>er</sup>** : 47 adhérents

**Paris 17<sup>e</sup>** : 356 adhérents

**Vendée** : 314 adhérents

## L'ADMD RECHERCHE SES FUTURS DÉLÉGUÉS CONTACT | Sandrine Arrault | Tél. : 01 48 00 04 16 | Courriel : s.arrault@admd.net

### MISSION

- Le rôle des délégations est de soutenir l'action définie par l'assemblée générale de l'ADMD et mise en œuvre par son conseil d'administration sous l'autorité de son président en sensibilisant l'opinion publique.
- Le délégué est le porte-parole de l'association dans sa délégation, responsable du recrutement, de la formation et de l'encadrement des bénévoles, de la recherche de bénévoles représentants des usagers dans les hôpitaux publics ou privés, de la convivialité entre adhérents.

• Le délégué peut être amené à participer, avec son équipe, à des forums associatifs, à organiser des événements et des conférences-débats.

### MODALITÉS D'ENGAGEMENT

- Assurer la pérennité de la délégation existante et s'y impliquer en tant que délégué ou bénévole actif au sein de la délégation.
- Mener les projets en collaboration avec le siège de l'association.

### CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

- Être adhérent de l'association dans la délégation, en partager les valeurs

et respecter la charte du délégué.

- Savoir utiliser un ordinateur.

### TYPES D'ACTION

• Campagnes de sensibilisation, relais des opérations d'information et de communication mises en place par le conseil d'administration.

### PROFIL DU CANDIDAT

- **Expériences** : gestion de projet et expériences associatives sont un plus.
- **Qualité** : dynamique, apte à superviser une équipe (idéalement aux alentours de 3 personnes) ; avoir des contacts avec les décideurs du département et de la région est

un plus ; capacité à prendre la parole devant un public et les médias.

### CONDITIONS

- **Statut** : bénévolat
- **Durée du mandat** : un an minimum, renouvelable
- **Salaire / Indemnité** : néant / bénévolat - remboursement des frais engagés.
- **Document à envoyer** : lettre de motivation

Les services centraux de l'association assurent les tâches matérielles pour les délégués (envoi de courrier aux adhérents, mise sous pli, gestion du fichier...).

## Dans un dernier geste d'amour

**Depuis novembre 2011, l'ADMD se tient aux côtés de Jean Mercier, cet homme de 83 ans qui a aidé sa femme à se suicider dans un dernier geste d'affection et de compassion. Dans un dernier geste d'amour.**

La justice a été saisie et la défense du vieil homme a été confiée à l'un des responsables de la commission juridique de l'ADMD, maître Mickaël Bou-

lay, celui-là même qui a défendu et obtenu l'acquiescement de Morten Jensen alors qu'il avait mis fin aux souffrances de son épouse, en phase terminale d'un cancer incurable. L'ADMD, respectueuse du droit, attend avec sérénité le procès qui sera intenté à Jean Mercier. Il n'en demeure pas moins que le soutien du conseil d'administration de l'ADMD, présidé par Jean-Luc Romero, est et sera sans faille à l'égard de Jean Mercier que la loi actuelle, ignorante des réalités et des drames de la fin de vie, a poussé à agir par humanité et par amour.

Jean-Luc Romero,  
président de l'ADMD

Mickaël Boulay,  
avocat de Jean Mercier

Noëlle Châtelet,  
présidente d'honneur du comité  
de soutien à Jean Mercier

Henri Duchez,  
délégué de l'ADMD pour la Loire  
responsable du comité de soutien  
à Jean Mercier

**Adresse du comité de soutien à Jean Mercier :**  
c/o Henri Duchez  
- 2, rue Fréchat -  
42300 Villerest

*NB : à ce jour, aucune association portant le comité de soutien à Jean Mercier n'a été déclarée à la préfecture de la Loire et donc aucun compte bancaire n'a été ouvert pour encaisser les chèques de soutien qui auraient été reçus. Henri Duchez va remédier à ce problème sans délai.*

## Faites profiter l'ADMD de votre générosité

**Le Fonds de dotation de l'ADMD a été enregistré à la préfecture de Paris le 20 décembre 2011 et sa création a été annoncée au Journal officiel du samedi 7 janvier 2012.**

Grâce à ce nouvel outil, notre association peut désormais collecter les legs et assurances-vie et poursuivre son action en faveur du droit de mourir dans la dignité.

- **Soutenez l'ADMD :** vous pouvez faire un don en faveur du **Fonds de dotation de l'ADMD**. Les fonds ainsi récoltés seront reversés à l'ADMD. Ils permettront à notre Association de développer l'accompagnement des personnes en fin de vie dans le cadre du service d'accueil et d'écoute (ADMD-Ecoute) ainsi que la mission d'information et de mise en œuvre de la loi en vigueur.
- **Offrez la dignité en héritage :** le **Fonds de dotation de l'ADMD** est habilité à recevoir les legs, donations et assurances-vie. Ainsi, vous êtes en mesure de mentionner le **Fonds de dotation de l'ADMD** comme légataire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie. Si vous envisagez de faire un don, rédiger votre tes-

tament ou souscrire un contrat d'assurance-vie au bénéfice du **Fonds de dotation de l'ADMD**, Philippe Lohéac, délégué général de l'ADMD (01 48 00 04 16), se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous présenter les incitations fiscales qui récompenseront votre soutien.

L'adresse du **Fonds de dotation de l'ADMD** est celle du siège de l'ADMD : 50, rue de Chabrol - 75010 Paris.

**Attention :** si vous avez déjà rédigé un testament au profit de l'ADMD ou souscrit un contrat d'assurance-vie au bénéfice de l'ADMD, il est important d'en modifier le bénéficiaire et d'indiquer **Fonds de dotation de l'ADMD**.

**Texte rédigé en collaboration avec le cabinet d'avocats AKLEA.**

## LA DÉLÉGATION POUR LE 16<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS A ÉTÉ RÉUNIFIÉE

À compter de ce jour, la déléguée pour l'ensemble de l'arrondissement est **Jacqueline Jencquel**, par ailleurs secrétaire générale de l'ADMD. Vous pouvez la joindre sur son adresse électronique [jencquel@hotmail.com](mailto:jencquel@hotmail.com) ou par téléphone au 06 31 98 25 80. Jean-Charles Lombard devient son délégué adjoint et reste l'un des accueillants d'ADMD-Ecoute, service que vous pouvez joindre du lundi au vendredi de 10h à 19h au 01 48 00 04 92.

## JEAN GUILHOT ET DIVERS AUTEURS

### « À chacun sa propre mort »

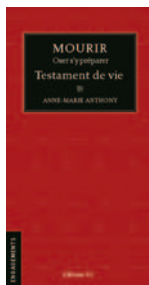


Des textes de tous les temps et de tous les lieux, des textes beaux, réflexifs ou de témoignage, au service de ce qui est encore une question débattue : le droit de choisir notre mort, sa date, ses modalités, son accompagnement. L'article de Michel Landa qui a suscité des milliers d'échos, il y a plus de trente ans, et a été l'acte de naissance de l'ADMD. Un choix de pages élaboré sous l'inspiration de Jean Guilhot, psychanalyste, socioanalyste et anthropologue, qui a écrit pour nous inviter à un nouvel humanisme. Un livre pour tous, les convaincus et ceux qui sont encore à convaincre.

Écrire à : [francoisemardelle@noos.fr](mailto:francoisemardelle@noos.fr)

## ANNE-MARIE ANTHONY

### « Mourir : oser s'y préparer »



Choisir sa mort plutôt que la subir. Partir dans la dignité... Un sujet des plus controversés au regard des affaires tragiques qui se font de plus en plus fréquentes dans notre pays. Bien qu'ayant assoupli le cadre légal de la fin de vie en France, la loi Leonetti (2005) trouve rapidement ses limites et de nombreuses personnes en fin de vie, ainsi que leurs proches, se trouvent en grand désarroi. En rédigeant des directives anticipées chacun se doit de respecter vos choix. Vous ne laissez personne décider à votre place...

Écrire à : [amanthony34@orange.fr](mailto:amanthony34@orange.fr)



## MICHAEL HANEKE

### « L'ultime amour »

Palme d'or au Festival de Cannes, le dernier film de l'Autrichien Michael Haneke prend le parti de l'émotion sans pathos. Jean-Louis Trintignant et Emmanuelle Riva y campent un couple d'octogénaires uni par un amour profond. Lorsqu'elle sombre dans la maladie d'Alzheimer, il l'accompagne pas à pas, prend soin d'elle jusqu'au dernier moment, envers et contre tout. Et puis, un matin, alors que tout en elle aspire à la délivrance, il va saisir un oreiller pour, en un ultime geste d'amour, apaiser ses souffrances.

On pense à cet autre dénouement de film, celui de « *Vol au-dessus d'un nid de coucou* », de Milos Forman, dans lequel Jack Nicholson était ainsi étouffé et délivré, lui aussi, par ce grand Indien qui était son ami.

Que le film d'Haneke s'appelle « *Amour* », c'est précisément ce qui insupporte les ennemis de notre cause (dont un certain « *Réseau Riposte catholique* » qui sévit sur le Net), qui n'ont pas manqué de tourner en dérision notre combat, accusant de démagogie et de bien-pensance (sic !) le jury du Festival de Cannes. Puisqu'ils sont si chrétiens, on a envie de retourner à leur intention cette parole du Christ : « *Pardonnons-leur, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font* ».

Le film sortira en salle le 24 octobre 2012.

**Gérard Lenne,**

délégué pour le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris

# 32<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'ADMD à Marseille



association pour le droit de mourir dans la dignité

Membre du Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS)  
Membre de la Fédération mondiale des Associations pour le Droit de Mourir dans la Dignité

50, rue de Chabrol - 75010 Paris  
Services administratifs (du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h) : 01 48 00 04 16  
ADMD-Ecoute (du lundi au vendredi de 10h à 19h) : 01 48 00 04 92  
Courriel : infos@admd.net • Site : www.admd.net • Blog : www.admdblog.fr • Fax : 01 48 00 05 72

Paris, le 30 juin 2012

## AVIS DE CONVOCATION A LA 32<sup>EME</sup> ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ADMD

Conformément aux articles 4 des statuts et R5 du règlement intérieur, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée générale ordinaire des adhérents de l'ADMD qui se réunira :

**le samedi 6 octobre 2012, à partir de 9 heures 30**  
**dans les salons de l'hôtel Mercure Marseille Centre**  
*(1, rue Neuve-Saint-Martin - Marseille 1<sup>er</sup>)*

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du rapport moral (*publié dans le supplément à votre Journal n°122*),
- présentation du rapport d'activité (*publié dans le supplément à votre Journal n°122*),
- présentation du rapport du Commissaire aux comptes, du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (*publiés dans le supplément à votre Journal n°122*),
- présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2012 (*publié dans le supplément à votre Journal n°122*),
- affectation de l'excédent au report à nouveau,
- quitus entier et sans réserve au Conseil de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- questions diverses.

J'espère vous retrouver nombreux.

*Très fidèlement.*

Jean-Luc Romero  
Président

NB : N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'adhérent ou, à défaut, d'une pièce d'identité.  
32<sup>eme</sup> assemblée générale de 9h30 à 12h00, réunion publique de 14h00 à 17h00



RESPONSABLES : DAMIEN DELMER & CHRISTOPHE MICHEL

# COMMISSION JEUNES

” Il n'est jamais trop tôt  
pour réfléchir à sa fin de vie ”

## TÉMOIGNAGE

« La vie peut basculer d'un jour à l'autre, à tout moment, parfois très jeune, en raison d'un accident ou suite à l'apparition d'une maladie grave.

C'est pourquoi il n'est jamais trop tôt pour réfléchir à sa fin de vie.

La vie est surprenante et toute personne peut être concernée.

Songer au pire en espérant le meilleur conduit à une approche plus sereine en cas de situation particulière.

J'adore la vie mais si cette dernière devait devenir insupportable à tous les niveaux, de façon irréversible et irrémédiable, j'aimerais pouvoir être aidée à la quitter en douceur. »

Céline

Quand on est jeune,  
il est trop tôt ;  
quand on est vieux,  
il est trop tard.

DIOGÈNE

## En bref

Retrouvez les photos de notre week-end dans le village des associations à Solidays sur notre site :  
[www.jeunesadmd.fr](http://www.jeunesadmd.fr)



## À DÉCOUVRIR

Nouveau tract pour les Jeunes de l'ADMD, avec un nouveau slogan « Libre jusqu'au bout ! ».

À télécharger sur jeunes :  
[www.admd.fr](http://www.admd.fr)

## POKE ME !

[facebook.com/JeunesAdmd](https://facebook.com/JeunesAdmd)  
[twitter.com/JeunesAdmd](https://twitter.com/JeunesAdmd)



# Liste des députés au 18 juin 2012

## PAR DÉPARTEMENT

(SOUS RÉSERVE D'ÉVENTUELS RECOURS EN ANNULATION)

ASSEMBLÉE NATIONALE  
126, rue de l'Université  
75355 Paris Cedex 07 SP

### LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Damien	Abad	Ain
M.	Etienne	Blanc	Ain
M.	Xavier	Breton	Ain
M.	Charles de	La Verpillière	Ain
M.	Michel	Voisin	Ain
M <sup>me</sup>	Marie-Françoise	Bechtel	Aisne
M.	Xavier	Bertrand	Aisne
M.	Jean-Louis	Bricout	Aisne
M.	René	Dosière	Aisne
M.	Jacques	Krabal	Aisne
M.	Guy	Chambefort	Allier
M.	Gérard	Charasse	Allier
M.	Bernard	Lesterlin	Allier
M.	Christophe	Castaner	Alpes de Haute-Provence
M.	Gilbert	Sauvan	Alpes de Haute-Provence
M.	Bernard	Brochand	Alpes-Maritimes
M.	Eric	Ciotti	Alpes-Maritimes
M.	Christian	Estrosi	Alpes-Maritimes
M.	Charles-Ange	Ginésy	Alpes-Maritimes
M.	Jean-Claude	Guibal	Alpes-Maritimes
M.	Jean	Leonetti	Alpes-Maritimes
M.	Lionnel	Luca	Alpes-Maritimes
M.	Rudy	Salles	Alpes-Maritimes
M <sup>me</sup>	Michèle	Tabarot	Alpes-Maritimes
M <sup>me</sup>	Sabine	Buis	Ardèche
M.	Olivier	Dussot	Ardèche
M.	Pascal	Terrasse	Ardèche
M.	Christophe	Léonard	Ardennes
M <sup>me</sup>	Bérengère	Poletti	Ardennes
M.	Jean-Luc	Warsmann	Ardennes
M.	Alain	Faure	Ariège
M <sup>me</sup>	Frédérique	Massat	Ariège
M.	François	Baroin	Aube
M.	Nicolas	Dhuicq	Aube
M.	Jean-Claude	Mathis	Aube
M.	Jean-Paul	Dupré	Aude
M <sup>me</sup>	Marie-Hélène	Fabre	Aude
M.	Jean-Claude	Perez	Aude
M.	Yves	Censi	Aveyron
M.	Alain	Marc	Aveyron
M <sup>me</sup>	Marie-Lou	Marcel	Aveyron
M.	Philippe	Bies	Bas-Rhin
M.	Laurent	Furst	Bas-Rhin
M.	Antoine	Herth	Bas-Rhin
M.	Patrick	Hetzel	Bas-Rhin
M.	Armand	Jung	Bas-Rhin
M.	Frédéric	Reiss	Bas-Rhin
M <sup>me</sup>	Sophie	Rohfritsch	Bas-Rhin
M.	André	Schneider	Bas-Rhin
M.	Claude	Sturni	Bas-Rhin
M <sup>me</sup>	Sylvie	Andrieu	Bouches-du-Rhône

### LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Avi	Assouly	Bouches-du-Rhône
M <sup>me</sup>	Valérie	Boyer	Bouches-du-Rhône
M.	Vincent	Burroni	Bouches-du-Rhône
M <sup>me</sup>	Gaby	Charroux	Bouches-du-Rhône
M.	Jean-David	Ciot	Bouches-du-Rhône
M.	Bernard	Deflesselles	Bouches-du-Rhône
M.	Olivier	Ferrand	Bouches-du-Rhône
M.	Henri	Jibrayel	Bouches-du-Rhône
M.	Christian	Kert	Bouches-du-Rhône
M.	François-Michel	Lambert	Bouches-du-Rhône
M.	Patrick	Mennucci	Bouches-du-Rhône
M.	Bernard	Reynes	Bouches-du-Rhône
M.	Guy	Teissier	Bouches-du-Rhône
M.	Dominique	Tian	Bouches-du-Rhône
M.	Michel	Vauzelle	Bouches-du-Rhône
M <sup>me</sup>	Nicole	Ameline	Calvados
M <sup>me</sup>	Isabelle	Attard	Calvados
M <sup>me</sup>	Laurence	Dumont	Calvados
M.	Philippe	Duron	Calvados
M.	Alain	Tourret	Calvados
M <sup>me</sup>	Clotilde	Valter	Calvados
M.	Alain	Calmette	Cantal
M.	Alain	Marleix	Cantal
M.	Jérôme	Lambert	Charente
M <sup>me</sup>	Martine	Pinville	Charente
M <sup>me</sup>	Marie-Line	Reynaud	Charente
M.	Dominique	Bussereau	Charente-Maritime
M.	Olivier	Falorni	Charente-Maritime
M.	Didier	Quentin	Charente-Maritime
M <sup>me</sup>	Catherine	Quère	Charente-Maritime
M <sup>me</sup>	Suzanne	Tallard	Charente-Maritime
M.	Yves	Fromion	Cher
M.	Yann	Galut	Cher
M.	Nicolas	Sansu	Cher
M <sup>me</sup>	Sophie	Dessus	Corrèze
M.	Philippe	Nauche	Corrèze
M.	Laurent	Marcangeli	Corse-du-Sud
M.	Camille de	Rocca Serra	Corse-du-Sud
M <sup>me</sup>	Kheira	Bouziane	Côte-d'Or
M.	Rémi	Delatte	Côte-d'Or
M.	Laurent	Grandguillaume	Côte-d'Or
M.	François	Sauvadet	Côte-d'Or
M.	Alain	Suguenot	Côte-d'Or
M <sup>me</sup>	Corinne	Erhel	Côtes-d'Armor
M <sup>me</sup>	Viviane	Le Dissez	Côtes-d'Armor
M.	Marc	Le Fur	Côtes-d'Armor
M <sup>me</sup>	Annie	Le Houérou	Côtes-d'Armor
M.	Michel	Lesage	Côtes-d'Armor
M.	Michel	Vergnier	Creuse
M.	Jean-Luc	Drapeau	Deux-Sèvres
M <sup>me</sup>	Geneviève	Gaillard	Deux-Sèvres

## LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Jean	Grellier	Deux-Sèvres
M <sup>me</sup>	Brigitte	Allain	Dordogne
M.	Pascal	Dequihem	Dordogne
M <sup>me</sup>	Colette	Langlade	Dordogne
M.	Germinal	Peiro	Dordogne
M.	Eric	Alauzet	Doubs
M.	Frédéric	Barbier	Doubs
M.	Marcel	Bonnot	Doubs
M <sup>me</sup>	Annie	Génévard	Doubs
M <sup>me</sup>	Barbara	Romagnan	Doubs
M.	Patrick	Labaune	Drôme
M.	Hervé	Mariton	Drôme
M <sup>me</sup>	Nathalie	Nieson	Drôme
M.	Franck	Reynier	Drôme
M.	Malek	Bouthi	Essonne
M.	Nicolas	Dupont-Aignant	Essonne
M.	Jérôme	Guedj	Essonne
M <sup>me</sup>	Nathalie	Koscuisko-Morizet	Essonne
M.	Thierry	Mandon	Essonne
M.	Franck	Marlin	Essonne
M <sup>me</sup>	Maud	Olivier	Essonne
M.	Michel	Pouzol	Essonne
M <sup>me</sup>	Eva	Sas	Essonne
M.	Fabrice	Thépin	Essonne
M.	Jean-Louis	Destans	Eure
M.	Franck	Gilard	Eure
M.	Bruno	Le Maire	Eure
M.	François	Londc	Eure
M.	Hervé	Morin	Eure
M.	Jean-Pierre	Georges	Eure-et-Loir
M <sup>me</sup>	Laure de	La Raudière	Eure-et-Loir
M.	Olivier	Marleix	Eure-et-Loir
M.	Philippe	Vigier	Eure-et-Loir
M <sup>me</sup>	Patricia	Adam	Finistère
M.	Jean-Luc	Bleunven	Finistère
M.	Gwénégan	Bui	Finistère
M.	Richard	Ferrand	Finistère
M <sup>me</sup>	Chantal	Guittet	Finistère
M.	Gilbert	Le Bris	Finistère
M <sup>me</sup>	Annick	Le Loch	Finistère
M.	Jean-Jacques	Urvoas	Finistère
M.	Pouria	Amirshahi	Français de l'Étranger
M.	Philip	Cordery	Français de l'Étranger
M.	Sergio	Coronado	Français de l'Étranger
M.	Pierre-Yves	Le Borgn'	Français de l'Étranger
M <sup>me</sup>	Axelle	Lemaire	Français de l'Étranger
M.	Arnaud	Leroy	Français de l'Étranger
M.	Thierry	Mariani	Français de l'Étranger
M.	Alain	Marsaud	Français de l'Étranger
M <sup>me</sup>	Corinne	Narassiguin	Français de l'Étranger
M <sup>me</sup>	Daphna	Poznanski-Benhamou	Français de l'Étranger
M <sup>me</sup>	Claudine	Schmid	Français de l'Étranger
M.	Christophe	Cavard	Gard
M.	Gilbert	Collard	Gard
M <sup>me</sup>	Françoise	Dumas	Gard
M.	William	Dumas	Gard
M.	Patrice	Prat	Gard
M.	Fabrice	Verdier	Gard
M <sup>me</sup>	Gisèle	Biémouret	Gers
M.	Philippe	Martin	Gers

## LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Laurent	Boudie	Gironde
M <sup>me</sup>	Sandrine	Doucet	Gironde
M <sup>me</sup>	Martine	Faure	Gironde
M.	Vincent	Feltesse	Gironde
M.	Yves	Foulon	Gironde
M <sup>me</sup>	Pascale	Got	Gironde
M <sup>me</sup>	Conchita	Lacuey	Gironde
M.	Noël	Mamère	Gironde
M.	Philippe	Plisson	Gironde
M <sup>me</sup>	Marie	Recalde	Gironde
M.	Alain	Rousset	Gironde
M.	Gilles	Savary	Gironde
M.	Ary	Chalus	Guadeloupe
M <sup>me</sup>	Hélène	Christophe-Vainqueur	Guadeloupe
M.	Eric	Jalton	Guadeloupe
M <sup>me</sup>	Gabrielle	Louis-Carabin	Guadeloupe
M <sup>me</sup>	Chantal	Berthelot	Guyane
M.	Gabriel	Serville	Guyane
M.	Sauveur	Gandolfi-Scheit	Haute-Corse
M.	Paul	Giacobbi	Haute-Corse
M.	Gérard	Bapt	Haute-Garonne
M.	Christophe	Borgel	Haute-Garonne
M <sup>me</sup>	Carole	Delga	Haute-Garonne
M <sup>me</sup>	Monique	Iborra	Haute-Garonne
M <sup>me</sup>	Françoise	Imbert	Haute-Garonne
M.	Patrick	Lemasle	Haute-Garonne
M <sup>me</sup>	Catherine	Lemorton	Haute-Garonne
M <sup>me</sup>	Martine	Martinel	Haute-Garonne
M.	Jean-Luc	Moudenc	Haute-Garonne
M <sup>me</sup>	Emilienne	Poumirol	Haute-Garonne
M.	Jean-Pierre	Vigier	Haute-Loire
M.	Laurent	Wauquez	Haute-Loire
M.	Luc	Châtel	Haute-Marne
M.	François	Cornut-Gentille	Haute-Marne
M <sup>me</sup>	Karine	Berger	Hauts-Alpes
M.	Joël	Giraud	Hauts-Alpes
M.	Alain	Chrétien	Haute-Saône
M.	Jean-Michel	Villaume	Haute-Saône
M.	Bernard	Accoyer	Haute-Savoie
M <sup>me</sup>	Sophie	Dion	Haute-Savoie
M <sup>me</sup>	Virginie	Duby-Muller	Haute-Savoie
M.	Marc	Francina	Haute-Savoie
M.	Martial	Saddier	Haute-Savoie
M.	Lionel	Tardy	Haute-Savoie
M <sup>me</sup>	Jeanine	Dubie	Hauts-Pyrénées
M.	Jean	Glavany	Hauts-Pyrénées
M <sup>me</sup>	Catherine	Beaubatie	Haute-Vienne
M.	Daniel	Boisserie	Haute-Vienne
M.	Alain	Rodet	Haute-Vienne
M.	Jean-Louis	Christ	Haut-Rhin
M <sup>me</sup>	Arlette	Grosskost	Haut-Rhin
M.	Francis	Hillmeyer	Haut-Rhin
M.	Jean-Luc	Reitzer	Haut-Rhin
M.	Michel	Sordi	Haut-Rhin
M.	Eric	Straumann	Haut-Rhin
M.	Alexis	Bachelay	Hauts-de-Seine
M.	Patrick	Balkany	Hauts-de-Seine
M.	Patrick	Devedjian	Hauts-de-Seine
M <sup>me</sup>	Jacqueline	Fraysse	Hauts-de-Seine

## LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Jean-Christophe	Fromentin	Hauts-de-Seine
M.	Jean-Marc	Germain	Hauts-de-Seine
M.	Jean-Jacques	Guillet	Hauts-de-Seine
M.	Jacques	Kossowski	Hauts-de-Seine
M.	Patrick	Ollier	Hauts-de-Seine
M.	Sébastien	Prietasanta	Hauts-de-Seine
M.	André	Santini	Hauts-de-Seine
M.	Thierry	Solère	Hauts-de-Seine
M <sup>me</sup>	Julie	Sommaruga	Hauts-de-Seine
M.	Christian	Assaf	Hérault
M.	Sébastien	Denaja	Hérault
M <sup>me</sup>	Fanny	Dombre Coste	Hérault
M <sup>me</sup>	Anne-Yvonne	Le Dain	Hérault
M.	Kléber	Mesquida	Hérault
M.	Frédéric	Roig	Hérault
M <sup>me</sup>	Dolorès	Roqué	Hérault
M.	Jean-Louis	Roumegas	Hérault
M.	Patrick	Vignal	Hérault
M.	François	Andre	Ille-et-Vilaine
M <sup>me</sup>	Nathalie	Appère	Ille-et-Vilaine
M.	Thierry	Benoît	Ille-et-Vilaine
M <sup>me</sup>	Marie-Anne	Chapdelaine	Ille-et-Vilaine
M <sup>me</sup>	Isabelle	Le Callennec	Ille-et-Vilaine
M.	Gilles	Lurton	Ille-et-Vilaine
M.	Jean-René	Marsac	Ille-et-Vilaine
M.	Marcel	Rogemont	Ille-et-Vilaine
M <sup>me</sup>	Isabelle	Bruneau	Indre
M.	Jean-Paul	Chanteguet	Indre
M.	Laurent	Baumel	Indre-et-Loire
M.	Jean-Marie	Beffara	Indre-et-Loire
M.	Philippe	Briand	Indre-et-Loire
M.	Jean-Patrick	Gille	Indre-et-Loire
M <sup>me</sup>	Claude	Greff	Indre-et-Loire
M.	Jean-Pierre	Barbier	Isère
M <sup>me</sup>	Marie-Noëlle	Battistel	Isère
M.	Erwann	Binet	Isère
M <sup>me</sup>	Michèle	Bonneton	Isère
M.	François	Brottes	Isère
M.	Michel	Destot	Isère
M <sup>me</sup>	Joëlle	Huillier	Isère
M.	Michel	Issindou	Isère
M.	Alain	Moyné-Bressand	Isère
M.	Olivier	Véran	Isère
M <sup>me</sup>	Marie-Christine	Daloz	Jura
M.	Jacques	Pélissard	Jura
M.	Jean-Marie	Sermier	Jura
M <sup>me</sup>	Florence	Delaunay	Landes
M.	Jean-Pierre	Dufau	Landes
M.	Henri	Emmanuelli	Landes
M.	Dino	Cinieri	Loire
M.	Jean-Louis	Gagnaire	Loire
M.	Régis	Juanico	Loire
M.	Yves	Nicolin	Loire
M.	François	Rochebloine	Loire
M.	Paul	Salen	Loire
M <sup>me</sup>	Marie-Odile	Bouillé	Loire-Atlantique
M <sup>me</sup>	Marie-Françoise	Clergeau	Loire-Atlantique
M.	Yves	Daniel	Loire-Atlantique
M <sup>me</sup>	Sophie	Errante	Loire-Atlantique
M.	Jean-Pierre	Fougerat	Loire-Atlantique

## LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Michel	Ménard	Loire-Atlantique
M.	Christophe	Priou	Loire-Atlantique
M <sup>me</sup>	Monique	Rabin	Loire-Atlantique
M.	Dominique	Raimbourg	Loire-Atlantique
M.	François de	Rugy	Loire-Atlantique
M.	Olivier	Carré	Loiret
M <sup>me</sup>	Valérie	Corre	Loiret
M.	Jean-Pierre	Door	Loiret
M <sup>me</sup>	Marianne	Dubois	Loiret
M.	Claude de	Ganay	Loiret
M.	Serge	Grouard	Loiret
M.	Maurice	Leroy	Loir-et-Cher
M.	Patrice	Martin-Lalande	Loir-et-Cher
M.	Denys	Robiliard	Loir-et-Cher
M.	Jean	Launay	Lot
M <sup>me</sup>	Dominique	Orliac	Lot
M.	Matthias	Fekl	Lot-et-Garonne
M.	Jean-Claude	Gouget	Lot-et-Garonne
M <sup>me</sup>	Lucette	Lousteau	Lot-et-Garonne
M.	Pierre	Morel-à-l'Huissier	Lozère
M.	Serge	Bardy	Maine-et-Loire
M.	Luc	Belot	Maine-et-Loire
M.	Gilles	Bourdouleix	Maine-et-Loire
M.	Marc	Goua	Maine-et-Loire
M.	Marc	Laffineur	Maine-et-Loire
M.	Michel	Piron	Maine-et-Loire
M.	Jean-Charles	Taugourdeau	Maine-et-Loire
M <sup>me</sup>	Geneviève	Gosselin	Manche
M.	Philippe	Gosselin	Manche
M.	Guénaël	Huet	Manche
M.	Stéphane	Travert	Manche
M.	Benoist	Apparu	Marne
M.	Charles de	Courson	Marne
M.	Philippe	Martin	Marne
M.	Arnaud	Robinet	Marne
M <sup>me</sup>	Catherine	Vautrin	Marne
M.	Bruno Nestor	Azerot	Martinique
M.	Serge	Letchimy	Martinique
M.	Alfred	Marie-Jeanne	Martinique
M.	Jean-Philippe	Nilor	Martinique
M.	Guillaume	Chevrollier	Mayenne
M.	Yannick	Favennec	Mayenne
M <sup>me</sup>	Sylvie	Pichot	Mayenne
M.	Ibrahim	Aboubacar	Mayotte
M.	Boinali	Said	Mayotte
M.	Christian	Eckert	Meurthe-et-Moselle
M.	Hervé	Féron	Meurthe-et-Moselle
M <sup>me</sup>	Chaynesse	Khrouni	Meurthe-et-Moselle
M.	Jacques	Lamblin	Meurthe-et-Moselle
M.	Jean-Yves	Le Déaut	Meurthe-et-Moselle
M <sup>me</sup>	Dominique	Potier	Meurthe-et-Moselle
M.	Jean-Louis	Dumont	Meuse
M.	Bertrand	Pancher	Meuse
M.	Philippe	Le Ray	Morbihan
M.	Jean-Pierre	Le Roch	Morbihan
M.	Paul	Molac	Morbihan
M.	Philippe	Nogues	Morbihan
M.	Hervé	Pellois	Morbihan
M <sup>me</sup>	Gwendal	Roullard	Morbihan

## LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M <sup>me</sup>	Anne	Grommerch-Brandenburger	Moselle
M.	Denis	Jacquat	Moselle
M.	Laurent	Kalinowski	Moselle
M.	Céleste	Lett	Moselle
M.	Michel	Liebgott	Moselle
M.	Alain	Marty	Moselle
M.	Gérard	Terrier	Moselle
M <sup>me</sup>	Paola	Zanetti	Moselle
M <sup>me</sup>	Marie-Jo	Zimmermann	Moselle
M <sup>me</sup>	Martine	Carillon-Couvreur	Nièvre
M.	Christian	Paul	Nièvre
M.	Jean-Pierre	Allossery	Nord
M.	Dominique	Baert	Nord
M.	Christian	Bataille	Nord
M.	Alain	Bocquet	Nord
M.	Jean-Louis	Borloo	Nord
M.	Jean-Jacques	Candelier	Nord
M.	Gérald	Darmann	Nord
M.	Marc-Philippe	Daubresse	Nord
M.	Jean-Pierre	Decool	Nord
M.	Marc	Dolez	Nord
M <sup>me</sup>	Anne-Lise	Dufour-Tonini	Nord
M.	Yves	Durand	Nord
M.	Bernard	Gérard	Nord
M.	Christian	Hutin	Nord
M.	Sébastien	Huyghe	Nord
M.	Thierry	Lazaro	Nord
M <sup>me</sup>	Audrey	Linkenheld	Nord
M.	Rémi	Pauvros	Nord
M.	Bernard	Roman	Nord
M.	Francis	Vercamer	Nord
M.	François-Xavier	Vilain	Nord
M.	Philippe	Gomes	Nouvelle-Calédonie
M <sup>me</sup>	Sonia	Lagarde	Nouvelle-Calédonie
M.	Patrice	Carvalho	Oise
M.	Edouard	Courtial	Oise
M.	Olivier	Dassault	Oise
M.	Lucien	Degauchy	Oise
M.	Michel	Françaix	Oise
M.	Jean-François	Mancel	Oise
M.	Eric	Woerth	Oise
M.	Yves	Goasdoue	Orne
M <sup>me</sup>	Véronique	Louwagie	Orne
M.	Joaquim	Pueyo	Orne
M.	Denis	Baupin	Paris
M.	Patrick	Bloche	Paris
M.	Jean-Christophe	Cambadelis	Paris
M.	Christophe	Caresche	Paris
M <sup>me</sup>	Fanély	Carrey-Conte	Paris
M.	Pascal	Cherki	Paris
M <sup>me</sup>	Seybah	Dagoma	Paris
M.	Bernard	Debré	Paris
M.	François	Fillon	Paris
M.	Claude	Goasguen	Paris
M.	Philippe	Goujon	Paris
M <sup>me</sup>	Danièle	Hoffman-Rispal	Paris
M.	Jean-François	Lamour	Paris
M.	Jean-Marie	Le Guen	Paris
M.	Pierre	Lelouche	Paris

## LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M <sup>me</sup>	Annick	Lepetit	Paris
M <sup>me</sup>	Sandrine	Mazetier	Paris
M.	Daniel	Vaillant	Paris
M.	Nicolas	Bays	Pas-de-Calais
M <sup>me</sup>	Brigitte	Bourguignon	Pas-de-Calais
M.	Yann	Capet	Pas-de-Calais
M.	Jean-Jacques	Cottel	Pas-de-Calais
M.	Guy	Delcourt	Pas-de-Calais
M.	Daniel	Fasquelle	Pas-de-Calais
M <sup>me</sup>	Thérèse	Guilbert	Pas-de-Calais
M.	Serge	Janquin	Pas-de-Calais
M.	Philippe	Kemel	Pas-de-Calais
M.	Michel	Lefait	Pas-de-Calais
M <sup>me</sup>	Jacqueline	Maquet	Pas-de-Calais
M.	Stéphane	Saint-André	Pas-de-Calais
M.	Edouard	Fritch	Polynésie-Française
M.	Jonas	Tahuaitu	Polynésie-Française
M.	Jean-Paul	Tuaiva	Polynésie-Française
M <sup>me</sup>	Danielle	Auroi	Puy-de-Dôme
M.	Jean-Paul	Bacquet	Puy-de-Dôme
M.	André	Chassaingne	Puy-de-Dôme
M <sup>me</sup>	Christine	Pires-Beaune	Puy-de-Dôme
M <sup>me</sup>	Odile	Saugues	Puy-de-Dôme
M <sup>me</sup>	Sylviane	Alaux	Pyrénées-Atlantiques
M <sup>me</sup>	Colette	Capdevielle	Pyrénées-Atlantiques
M <sup>me</sup>	Nathalie	Chabanne	Pyrénées-Atlantiques
M.	David	Habib	Pyrénées-Atlantiques
M.	Jean	Lasalle	Pyrénées-Atlantiques
M <sup>me</sup>	Martine	Lignieres-Cassou	Pyrénées-Atlantiques
M.	Pierre	Aylagas	Pyrénées-Orientales
M.	Jacques	Cresta	Pyrénées-Orientales
M <sup>me</sup>	Ségolène	Neuville	Pyrénées-Orientales
M <sup>me</sup>	Fernand	Sire	Pyrénées-Orientales
M <sup>me</sup>	Ericka	Bareigts	Réunion
M <sup>me</sup>	Huguette	Bello	Réunion
M.	Jean-Claude	Fruteau	Réunion
M.	Patrick	Lebreton	Réunion
M <sup>me</sup>	Monique	Orphé	Réunion
M.	Thierry	Robert	Réunion
M.	Jean-Claude	Vlody	Réunion
M.	Yves	Blein	Rhône
M.	Thierry	Braillard	Rhône
M.	Philippe	Cochet	Rhône
M <sup>me</sup>	Pascale	Crozon	Rhône
M.	Georges	Fenech	Rhône
M <sup>me</sup>	Hélène	Geoffroy	Rhône
M.	Christophe	Guilloteau	Rhône
M.	Philippe	Meunier	Rhône
M.	Pierre-Alain	Muet	Rhône
M <sup>me</sup>	Dominique	Nachury	Rhône
M.	Bernard	Perrut	Rhône
M.	Michel	Terrot	Rhône
M.	Jean-Louis	Touraine	Rhône
M.	Patrice	Verchère	Rhône
M.	Daniel	Gibbes	St-Martin/St-Barthélémy
M <sup>me</sup>	Annick	Girardin	St-Pierre-et-Miquelon
M.	Philippe	Baumel	Saône-et-Loire
M <sup>me</sup>	Edith	Gueugneau	Saône-et-Loire
M.	Christophe	Sirugue	Saône-et-Loire
M.	Thomas	Thévenoud	Saône-et-Loire

## LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M <sup>me</sup>	Cécile	Untermaier	Saône-et-Loire
M.	Guy-Michel	Chauveau	Sarthe
M <sup>me</sup>	Françoise	Dubois	Sarthe
M <sup>me</sup>	Marietta	Karamanli	Sarthe
M <sup>me</sup>	Dominique	Le Mener	Sarthe
M <sup>me</sup>	Sylvie	Tolmont	Sarthe
M.	Dominique	Dord	Savoie
M.	Hervé	Gaymard	Savoie
M <sup>me</sup>	Bernadette	Laclais	Savoie
M <sup>me</sup>	Béatrice	Santais	Savoie
M.	Yves	Albarello	Seine-et-Marne
M.	Emeric	Brehier	Seine-et-Marne
M.	Jean-François	Copé	Seine-et-Marne
M.	Olivier	Faure	Seine-et-Marne
M.	Guy	Geoffroy	Seine-et-Marne
M.	Christian	Jacob	Seine-et-Marne
M.	Yves	Jégo	Seine-et-Marne
M <sup>me</sup>	Valérie	Lacroute	Seine-et-Marne
M.	Jean-Claude	Mignon	Seine-et-Marne
M.	Franck	Riester	Seine-et-Marne
M.	Eduardo	Rihan Cypel	Seine-et-Marne
M.	Guillaume	Bachelay	Seine-Maritime
M.	Christophe	Bouillon	Seine-Maritime
M <sup>me</sup>	Dominique	Chauvel	Seine-Maritime
M <sup>me</sup>	Estelle	Grelier	Seine-Maritime
M <sup>me</sup>	Françoise	Guégot	Seine-Maritime
M <sup>me</sup>	Sandrine	Hurel	Seine-Maritime
M.	Pierre	Léautay	Seine-Maritime
M <sup>me</sup>	Luce	Pane	Seine-Maritime
M.	Edouard	Philippe	Seine-Maritime
M <sup>me</sup>	Catherine	Troallic	Seine-Maritime
M.	François	Asensi	Seine-Saint-Denis
M.	Claude	Bartolone	Seine-Saint-Denis
M <sup>me</sup>	Marie-George	Buffet	Seine-Saint-Denis
M.	Daniel	Goldberg	Seine-Saint-Denis
M <sup>me</sup>	Elisabeth	Guigou	Seine-Saint-Denis
M.	Razzy	Hammadi	Seine-Saint-Denis
M.	Mathieu	Hanotin	Seine-Saint-Denis
M.	Jean-Christophe	Lagarde	Seine-Saint-Denis
M.	Bruno	Le Roux	Seine-Saint-Denis
M.	Michel	Pajon	Seine-Saint-Denis
M <sup>me</sup>	Elisabeth	Pochon	Seine-Saint-Denis
M.	Pascal	Popelin	Seine-Saint-Denis
M <sup>me</sup>	Pascale	Boistard	Somme
M.	Jean-Claude	Buisine	Somme
M.	Stéphane	Demilly	Somme
M.	Alain	Gest	Somme
M <sup>me</sup>	Barbara	Pompili	Somme
M.	Philippe	Folliot	Tarn
M <sup>me</sup>	Linda	Gourjade	Tarn
M.	Jacques	Valax	Tarn
M.	Jacques	Moignard	Tarn-et-Garonne
M <sup>me</sup>	Valérie	Rabault	Tarn-et-Garonne
M.	Damien	Meslot	Territoire-de-Belfort
M.	Michel	Zumkeller	Territoire-de-Belfort
M <sup>me</sup>	Laurence	Abeille	Val-de-Marne
M.	Jacques-Alain	Benisti	Val-de-Marne
M.	Jean-Jacques	Bridey	Val-de-Marne
M.	Gilles	Carrez	Val-de-Marne
M.	Laurent	Cathala	Val-de-Marne

## LISTE DES DÉPUTÉS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Michel	Herbillon	Val-de-Marne
M.	Jean-Luc	Laurent	Val-de-Marne
M.	Jean-Yves	Le Bouillonnet	Val-de-Marne
M.	Henri	Plagnol	Val-de-Marne
M.	René	Rouquet	Val-de-Marne
M.	Roger-Gérard	Schwartzberg	Val-de-Marne
M.	Jean-Pierre	Blazy	Val-d'Oise
M.	Jean-Noël	Carpentier	Val-d'Oise
M.	Jérôme	Chartier	Val-d'Oise
M.	Philippe	Doucet	Val-d'Oise
M.	Philippe	Houillon	Val-d'Oise
M.	Dominique	Lefebvre	Val-d'Oise
M.	Axel	Poniatowski	Val-d'Oise
M.	François	Pupponi	Val-d'Oise
M.	François	Scellier	Val-d'Oise
M.	Gérard	Sebaoun	Val-d'Oise
M.	Olivier	Audibert-Troin	Var
M.	Jean-Michel	Couve	Var
M.	Georges	Ginesta	Var
M.	Jean-Pierre	Giran	Var
M <sup>me</sup>	Geneviève	Lévy	Var
M <sup>me</sup>	Josette	Pons	Var
M.	Jean-Sébastien	Vialatte	Var
M.	Philippe	Vitel	Var
M.	Julien	Aubert	Vaucluse
M.	Jacques	Bompard	Vaucluse
M.	Jean-Claude	Bouchet	Vaucluse
M <sup>me</sup>	Michèle	Fournier-Armand	Vaucluse
M <sup>me</sup>	Marion	Maréchal-Le Pen	Vaucluse
M <sup>me</sup>	Véronique	Besse	Vendée
M <sup>me</sup>	Sylviane	Bulbeau	Vendée
M.	Hugues	Fourage	Vendée
M.	Alain	Leboeuf	Vendée
M.	Yannick	Moreau	Vendée
M.	Alain	Claeys	Vienne
M.	Jean-Michel	Clément	Vienne
M <sup>me</sup>	Catherine	Coutelle	Vienne
M <sup>me</sup>	Véronique	Massonneau	Vienne
M.	Gérard	Cherpion	Vosges
M.	Christian	Franqueville	Vosges
M.	Michel	Heinrich	Vosges
M.	François	Vannson	Vosges
M.	David	Verge	Wallis-et-Futuna
M.	Jean-Yves	Caullet	Yonne
M <sup>me</sup>	Marie-Louise	Fort	Yonne
M.	Guillaume	Larrive	Yonne
M <sup>me</sup>	Françoise	Descamps-Crosnier	Yvelines
M.	David	Douillet	Yvelines
M.	Henri	Guaino	Yvelines
M.	Pierre	Lequiller	Yvelines
M.	Jean-Philippe	Mallé	Yvelines
M.	François de	Mazières	Yvelines
M.	Pierre	Morange	Yvelines
M.	Jacques	Myard	Yvelines
M <sup>me</sup>	Valérie	Péresse	Yvelines
M.	Jean-Frédéric	Poisson	Yvelines
M.	Arnaud	Richard	Yvelines
M.	Jean-Marie	Tétart	Yvelines

# Liste des sénateurs au 18 juin 2012

## PAR DÉPARTEMENT

PALAIS DU LUXEMBOURG

15, rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06

### LISTE DES SÉNATEURS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Jacques	Berthou	Ain
M <sup>me</sup>	Sylvie	Goy-Chavent	Ain
M.	Rachel	Mazuir	Ain
M.	Pierre	André	Aisne
M.	Yves	Daudigny	Aisne
M.	Antoine	Lefèvre	Aisne
M.	Gérard	Dériot	Allier
M <sup>me</sup>	Mireille	Schurch	Allier
M.	Claude	Domeizel	Alpes de Haute-Provence
M.	Marc	Daunis	Alpes-Maritimes
M <sup>me</sup>	Colette	Giudicelli	Alpes-Maritimes
M.	Jean-Pierre	Leleux	Alpes-Maritimes
M.	Louis	Nègre	Alpes-Maritimes
M.	René	Vestri	Alpes-Maritimes
M.	Yves	Chastan	Ardèche
M.	Michel	Teston	Ardèche
M.	Benoît	Huré	Ardenne
M.	Marc	Laménié	Ardenne
M.	Jean-Pierre	Bel	Ariège
M.	Philippe	Adnot	Aube
M.	Yann	Gaillard	Aube
M.	Roland	Courteau	Aude
M.	Marcel	Rainaud	Aude
M.	Alain	Fauconnier	Aveyron
M.	Stéphane	Mazars	Aveyron
M.	Francis	Grignon	Bas-Rhin
M <sup>me</sup>	Fabienne	Keller	Bas-Rhin
M.	André	Reichardt	Bas-Rhin
M.	Roland	Ries	Bas-Rhin
M <sup>me</sup>	Esther	Sittler	Bas-Rhin
M.	Serge	Andréoni	Bouches-du-Rhône
M.	Jean-Claude	Gaudin	Bouches-du-Rhône
M <sup>me</sup>	Samia	Ghali	Bouches-du-Rhône
M.	Bruno	Gilles	Bouches-du-Rhône
M.	Jean-Noël	Guérini	Bouches-du-Rhône
M <sup>me</sup>	Sophie	Joissains	Bouches-du-Rhône
M <sup>me</sup>	Isabelle	Pasquet	Bouches-du-Rhône
M.	Roland	Povinelli	Bouches-du-Rhône
M.	Ambroise	Dupont	Calvados
M.	Jean-Léonce	Dupont	Calvados
M.	René	Garrec	Calvados
M.	Pierre	Jarlier	Cantal
M.	Jacques	Mézard	Cantal
M <sup>me</sup>	Nicole	Bonnefoy	Charente
M.	Michel	Boutant	Charente
M.	Claude	Belot	Charente-Maritime
M.	Michel	Doublet	Charente-Maritime
M.	Daniel	Laurent	Charente-Maritime
M.	François	Pillet	Cher
M.	Rémy	Pointereau	Cher
M <sup>me</sup>	Bernadette	Bourzai	Corrèze
M.	René	Teulade	Corrèze
M.	Nicolas	Alfonsi	Corse-du-Sud
M.	Alain	Houpert	Côte-d'Or

### LISTE DES SÉNATEURS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	François	Patriat	Côte-d'Or
M.	François	Rebsamen	Côte-d'Or
M.	Yannick	Botrel	Côtes-d'Armor
M.	Ronan	Kerdraon	Côtes-d'Armor
M.	Gérard	Le Cam	Côtes-d'Armor
M.	Jean-Jacques	Lozach	Creuse
M <sup>me</sup>	Renée	Nicoux	Creuse
M.	Michel	Bécot	Deux-Sèvres
M.	André	Dulait	Deux-Sèvres
M.	Claude	Bérit-Débat	Dordogne
M.	Bernard	Cazeau	Dordogne
M.	Martial	Bourquin	Doubs
M.	Jean-François	Humbert	Doubs
M.	Claude	Jeannerot	Doubs
M.	Jean	Besson	Drôme
M.	Didier	Guillaume	Drôme
M.	Bernard	Piras	Drôme
M.	Michel	Berson	Essonne
M <sup>me</sup>	Claire-Lise	Campion	Essonne
M.	Serge	Dassault	Essonne
M.	Vincent	Delahaye	Essonne
M.	Jean-Vincent	Placé	Essonne
M.	Joël	Bourdin	Eure
M.	Hervé	Maurey	Eure
M.	Ladislas	Poniatowski	Eure
M.	Joël	Billard	Eure-et-Loir
M.	Gérard	Cornu	Eure-et-Loir
M.	Albéric de	Montgolfier	Eure-et-Loir
M <sup>me</sup>	Maryvonne	Blondin	Finistère
M.	Jean-Luc	Fichet	Finistère
M.	François	Marc	Finistère
M.	Philippe	Paul	Finistère
M <sup>me</sup>	Kalliopi	Ango-Ela	Français de l'Étranger
M.	Jean-Pierre	Cantegrit	Français de l'Étranger
M.	Christian	Cointat	Français de l'Étranger
M.	Robert	del Picchia	Français de l'Étranger
M.	Louis	Duvernois	Français de l'Étranger
M.	André	Ferrand	Français de l'Étranger
M.	Christophe-André	Frassa	Français de l'Étranger
M <sup>me</sup>	Joëlle	Garriaud-Maylam	Français de l'Étranger
M <sup>me</sup>	Christiane	Kammermann	Français de l'Étranger
M.	Jean-Yves	Leconte	Français de l'Étranger
M <sup>me</sup>	Claudine	Lepage	Français de l'Étranger
M.	Richard	Yung	Français de l'Étranger
M.	Jean-Paul	Fournier	Gard
M <sup>me</sup>	Françoise	Laurent-Perrigot	Gard
M.	Simon	Sutour	Gard
M.	Aymeri de	Montesquiou	Gers
M.	Raymond	Vall	Gers
M.	Alain	Anziani	Gironde
M <sup>me</sup>	Françoise	Cartron	Gironde
M.	Gérard	César	Gironde
M <sup>me</sup>	Marie-Hélène	Des Esgaulx	Gironde
M.	Philippe	Madrelle	Gironde

## LISTE DES SÉNATEURS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Xavier	Pintat	Gironde
M.	Jacques	Cornano	Guadeloupe
M.	Félix Pierre	Desplan	Guadeloupe
M.	Jacques	Gillot	Guadeloupe
M.	Jean-Etienne	Antoinette	Guyane
M.	Georges	Patient	Guyane
M.	François	Vendasi	Haute-Corse
M.	Bertrand	Auban	Haute-Garonne
M.	Alain	Chatillon	Haute-Garonne
M <sup>me</sup>	Françoise	Laborde	Haute-Garonne
M.	Jean-Jacques	Mirassou	Haute-Garonne
M.	Jean-Pierre	Plancade	Haute-Garonne
M.	Jean	Boyer	Haute-Loire
M.	Gérard	Roche	Haute-Loire
M.	Charles	Guené	Haute-Marne
M.	Bruno	Sido	Haute-Marne
M.	Pierre	Bernard-Reymond	Hautes-Alpes
M.	Yves	Krattinger	Haute-Saône
M.	Jean-Pierre	Michel	Haute-Saône
M.	Jean-Paul	Amoudry	Haute-Savoie
M.	Jean-Claude	Carle	Haute-Savoie
M.	Pierre	Hérissou	Haute-Savoie
M <sup>me</sup>	Josette	Durrieu	Hautes-Pyrénées
M.	François	Fortassin	Hautes-Pyrénées
M.	Jean-Pierre	Demerliat	Haute-Vienne
M.	Jean-Claude	Peyronnet	Haute-Vienne
M.	Jean-Marie	Bockel	Haut-Rhin
M.	Jean-Louis	Lorrain	Haut-Rhin
M <sup>me</sup>	Patricia	Schillinger	Haut-Rhin
M <sup>me</sup>	Catherine	Troendle	Haut-Rhin
M <sup>me</sup>	Isabelle	Debré	Hauts-de-Seine
M.	André	Gattolin	Hauts-de-Seine
M.	Jacques	Gautier	Hauts-de-Seine
M <sup>me</sup>	Brigitte	Gonthier-Maurin	Hauts-de-Seine
M.	Philippe	Kaltenbach	Hauts-de-Seine
M.	Roger	Karoutchi	Hauts-de-Seine
M.	Hervé	Marseille	Hauts-de-Seine
M <sup>me</sup>	Marie-Thérèse	Bruguère	Hérault
M.	Raymond	Couderc	Hérault
M.	Robert	Navarro	Hérault
M.	Robert	Tropeano	Hérault
M.	Edmond	Hervé	Ille-et-Vilaine
M <sup>me</sup>	Virginie	Klès	Ille-et-Vilaine
M.	Jacky	Le Menn	Ille-et-Vilaine
M.	Dominique de	Legge	Ille-et-Vilaine
M.	Jean-François	Mayet	Indre
M.	Louis	Pinton	Indre
M <sup>me</sup>	Marie-France	Beaufils	Indre-et-Loire
M.	Jean-Jacques	Filleul	Indre-et-Loire
M.	Jean	Germain	Indre-et-Loire
M.	Jacques	Chiron	Isère
M <sup>me</sup>	Annie	David	Isère
M.	Bernard	Saugey	Isère
M.	Michel	Savin	Isère
M.	André	Vallini	Isère
M.	Gérard	Bailly	Jura
M.	Gilbert	Barbier	Jura
M <sup>me</sup>	Jacqueline	Farreyrol	La Réunion
M.	Michel	Fontaine	La Réunion
M.	Paul	Vergès	La Réunion

## LISTE DES SÉNATEURS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Michel	Vergoz	La Réunion
M.	Jean-Louis	Carrère	Landes
M <sup>me</sup>	Danielle	Michel	Landes
M <sup>me</sup>	Cécile	Cukierman	Loire
M.	Bernard	Fournier	Loire
M.	Jean-Claude	Frécon	Loire
M.	Maurice	Vincent	Loire
M.	Ronan	Dantec	Loire-Atlantique
M.	Joël	Guerriau	Loire-Atlantique
M <sup>me</sup>	Michelle	Meunier	Loire-Atlantique
M.	André	Trillard	Loire-Atlantique
M.	Yannick	Vaugrenard	Loire-Atlantique
M.	Jean-Noël	Cardoux	Loiret
M.	Éric	Doligé	Loiret
M.	Jean-Pierre	Sueur	Loiret
M <sup>me</sup>	Jacqueline	Gourault	Loir-et-Cher
M <sup>me</sup>	Jeanny	Logeoux	Loir-et-Cher
M.	Jean-Claude	Requier	Lot
M.	Gérard	Miquel	Lot
M.	Pierre	Camani	Lot-et-Garonne
M.	Henri	Tandonnet	Lot-et-Garonne
M.	Alain	Bertrand	Lozère
M.	Christophe	Béchu	Maine-et-Loire
M <sup>me</sup>	Corinne	Bouchoux	Maine-et-Loire
M <sup>me</sup>	Catherine	Deroche	Maine-et-Loire
M.	Daniel	Raoul	Maine-et-Loire
M.	Philippe	Bas	Manche
M.	Jean	Bizet	Manche
M.	Jean-Pierre	Godefroy	Manche
M.	Yves	Détraigne	Marne
M <sup>me</sup>	Françoise	Férat	Marne
M.	René-Paul	Savary	Marne
M.	Maurice	Antiste	Martinique
M.	Serge	Larcher	Martinique
M.	Jean	Arthuis	Mayenne
M.	François	Zocchetto	Mayenne
M.	Thani	Mohamed Soilihi	Mayotte
M.	Abdourahmane	Soilihi	Mayotte
M <sup>me</sup>	Évelyne	Didier	Meurthe-et-Moselle
M.	Jean-François	Husson	Meurthe-et-Moselle
M.	Philippe	Nachbar	Meurthe-et-Moselle
M.	Daniel	Reiner	Meurthe-et-Moselle
M.	Gérard	Longuet	Meuse
M.	Christian	Namy	Meuse
M <sup>me</sup>	Odette	Herviaux	Morbihan
M.	Joël	Labbé	Morbihan
M.	Michel	Le Scouarnec	Morbihan
M.	François	Grosdidier	Moselle
M.	Philippe	Leroy	Moselle
M.	Jean-Louis	Masson	Moselle
M <sup>me</sup>	Gisèle	Printz	Moselle
M.	Jean-Marc	Todeschini	Moselle
M.	Didier	Boulaud	Nièvre
M.	Gaëtan	Gorce	Nièvre
M.	Dominique	Bailly	Nord
M <sup>me</sup>	Delphine	Bataille	Nord
M <sup>me</sup>	Marie-Christine	Blandin	Nord
M.	Eric	Bocquet	Nord
M.	Michel	Delebarre	Nord
M <sup>me</sup>	Michelle	Demessine	Nord

## LISTE DES SÉNATEURS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Jean-René	Leclerc	Nord
M.	Jacques	Legendre	Nord
M <sup>me</sup>	Valérie	Létard	Nord
M.	Alex	Türk	Nord
M.	René	Vandierendonck	Nord
M.	Pierre	Frogier	Nouvelle-Calédonie
M.	Hilarion	Vendegou	Nouvelle-Calédonie
M <sup>me</sup>	Caroline	Cayeux	Oise
M.	Philippe	Marini	Oise
M.	Yves	Rome	Oise
M <sup>me</sup>	Laurence	Rossignol	Oise
M <sup>me</sup>	Nathalie	Goulet	Orne
M.	Jean-Claude	Lenoir	Orne
M <sup>me</sup>	Leïla	Aïchi	Paris
M.	David	Assouline	Paris
M <sup>me</sup>	Nicole	Borvo Cohen-Seat	Paris
M.	Jean-Pierre	Caffet	Paris
M.	Pierre	Charon	Paris
M.	Jean	Desessard	Paris
M.	Philippe	Dominati	Paris
M <sup>me</sup>	Chantal	Jouanno	Paris
M <sup>me</sup>	Bariza	Khiari	Paris
M <sup>me</sup>	Marie-Noëlle	Lienemann	Paris
M.	Roger	Madec	Paris
M.	Yves	Pozzo di Borgo	Paris
M <sup>me</sup>	Nathacha	Bouchart	Pas-de-Calais
M <sup>me</sup>	Odette	Duriez	Pas-de-Calais
M <sup>me</sup>	Catherine	Génisson	Pas-de-Calais
M.	Jean-Claude	Leroy	Pas-de-Calais
M.	Daniel	Percheron	Pas-de-Calais
M.	Jean-Marie	Vanlerenberghe	Pas-de-Calais
M.	Dominique	Watrin	Pas-de-Calais
M.	Gaston	Flosse	Polynésie Française
M.	Richard	Tuheiava	Polynésie Française
M <sup>me</sup>	Michèle	André	Puy-de-Dôme
M.	Jacques-Bernard	Magner	Puy-de-Dôme
M.	Alain	Néri	Puy-de-Dôme
M <sup>me</sup>	Frédérique	Espagnac	Pyrénées-Atlantiques
M.	Georges	Labazée	Pyrénées-Atlantiques
M.	Jean-Jacques	Lasserre	Pyrénées-Atlantiques
M.	Christian	Bourquin	Pyrénées-Orientales
M.	François	Calvet	Pyrénées-Orientales
M.	François-Noël	Buffet	Rhône
M.	Gérard	Collomb	Rhône
M <sup>me</sup>	Christiane	Demontès	Rhône
M <sup>me</sup>	Muguette	Dini	Rhône
M.	Guy	Fischer	Rhône
M <sup>me</sup>	Élisabeth	Lamure	Rhône
M.	Jean-Jacques	Pignard	Rhône
M.	Michel	Magras	Saint-Barthélémy
M.	Louis-Constant	Fleming	Saint-Martin
M <sup>me</sup>	Karine	Claireaux	Saint-Pierre-et-Miquelon
M.	René	Beaumont	Saône-et-Loire
M.	Jean-Patrick	Courtois	Saône-et-Loire
M.	Jean-Paul	Emorine	Saône-et-Loire
M.	Jean-Pierre	Chauveau	Sarthe
M.	Marcel-Pierre	Cléach	Sarthe
M.	Roland du	Luart	Sarthe
M.	André	Vairetto	Savoie
M.	Jean-Pierre	Vial	Savoie

## LISTE DES SÉNATEURS

SEXE	PRÉNOM	NOM	DÉPARTEMENT
M.	Michel	Billout	Seine-et-Marne
M.	Vincent	Eblé	Seine-et-Marne
M.	Michel	Houel	Seine-et-Marne
M.	Jean-Jacques	Hyst	Seine-et-Marne
M <sup>me</sup>	Hélène	Lipietz	Seine-et-Marne
M <sup>me</sup>	Colette	Mélot	Seine-et-Marne
M.	Thierry	Foucaud	Seine-Maritime
M.	Patrice	Gélar	Seine-Maritime
M.	Alain	Le Vern	Seine-Maritime
M.	Marc	Massion	Seine-Maritime
M <sup>me</sup>	Catherine	Morin-Desailly	Seine-Maritime
M.	Charles	Revet	Seine-Maritime
M <sup>me</sup>	Aline	Archimbaud	Seine-Saint-Denis
M <sup>me</sup>	Éliane	Assassi	Seine-Saint-Denis
M.	Vincent	Capo-Canellas	Seine-Saint-Denis
M.	Philippe	Dallier	Seine-Saint-Denis
M.	Claude	Dilain	Seine-Saint-Denis
M.	Gilbert	Roger	Seine-Saint-Denis
M.	Marcel	Deneux	Somme
M.	Daniel	Dubois	Somme
M.	Pierre	Martin	Somme
M <sup>me</sup>	Jacqueline	Alquier	Tarn
M.	Jean-Marc	Pastor	Tarn
M.	Jean-Michel	Baylet	Tarn-et-Garonne
M.	Yvon	Collin	Tarn-et-Garonne
M.	Jean-Pierre	Chevènement	Territoire-de-Belfort
M <sup>me</sup>	Esther	Benbassa	Val-de-Marne
M.	Christian	Cambon	Val-de-Marne
M.	Luc	Carvounas	Val-de-Marne
M <sup>me</sup>	Laurence	Cohen	Val-de-Marne
M.	Christian	Favier	Val-de-Marne
M <sup>me</sup>	Catherine	Procaccia	Val-de-Marne
M.	Francis	Delattre	Val-d'Oise
M <sup>me</sup>	Dominique	Gillot	Val-d'Oise
M.	Robert	Hue	Val-d'Oise
M.	Hugues	Portelli	Val-d'Oise
M.	Alain	Richard	Val-d'Oise
M.	Pierre-Yves	Collombat	Var
M.	Hubert	Falco	Var
M <sup>me</sup>	Christiane	Hummel	Var
M.	François	Trucy	Var
M.	Alain	Dufaut	Vaucluse
M.	Claude	Haut	Vaucluse
M.	Alain	Milon	Vaucluse
M.	Philippe	Darniche	Vendée
M.	Jean-Claude	Merceron	Vendée
M.	Bruno	Retailleau	Vendée
M.	Alain	Fouché	Vienne
M.	Jean-Pierre	Raffarin	Vienne
M.	Jackie	Pierre	Vosges
M.	Christian	Poncelet	Vosges
M.	Robert	Lafoaolu	Wallis-et-Futuna
M.	Pierre	Bordier	Yonne
M.	Henri de	Raincourt	Yonne
M <sup>me</sup>	Marie-Annick	Duchêne	Yvelines
M.	Philippe	Esnot	Yvelines
M.	Alain	Gournac	Yvelines
M.	Gérard	Larcher	Yvelines
M <sup>me</sup>	Sophie	Primas	Yvelines
M <sup>me</sup>	Catherine	Tasca	Yvelines





RESPONSABLE : FRANCINE NOËL

## COMMISSION MÉDICALE

### De la bonne pratique de la commission médicale

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, depuis sa création en 1980, a pour but de promouvoir le droit légal et social de disposer librement de sa personne, de son corps et de sa vie, et particulièrement de choisir le moment de finir sa vie et le moyen d'y parvenir. Pour cela, elle agit auprès des pouvoirs publics et singulièrement auprès des députés et des sénateurs.

La commission médicale, comme la commission juridique, participe à l'élaboration de la stratégie de l'association. C'est à ce titre qu'elle a participé à la rédaction de la proposition de loi soumise à l'assemblée générale du 18 juin 2011, très largement approuvée par les adhérents.

À côté de cette mission, la commission médicale participe à l'accompagnement de ses adhérents en fin de vie. En effet, même si la loi du 22 avril 2005 ne nous satisfait pas car elle ne laisse pas la primauté à la volonté des patients quel que soit son mode d'expression, elle permet tout de même, de manière certes hypocrite et parfois inhumaine, d'abrèger une vie qui ressemble à une longue agonie.

C'est dans ce cadre que la commission médicale, avec parfois le soutien de la commission juridique, agit pour défendre les droits de la personne en fin de vie. Son action est portée au plus près des adhérents de l'ADMD par son réseau de médecins et d'infirmiers conseillers.

Bien sûr, il n'y a pas de distribution de potion miracle. Elle n'existe pas dans notre pays.

Néanmoins, il ne faut jamais hésiter à joindre la



commission médicale, par l'intermédiaire de votre délégué ou du service ADMD-Ecoute (01 48 00 04 92). Le pire est d'apprendre que de très anciens adhérents, des militants de la première heure, sont morts dans d'insupportables conditions, sans que leurs proches n'aient songé à joindre les services de l'ADMD pour demander un conseil ou une aide.

L'ADMD est une association militante, mais elle peut accompagner également ses adhérents lors des situations difficiles de fin de vie qu'ils pourraient rencontrer. La loi du 22 avril 2005 est une mauvaise loi, mais en attendant elle peut être utilisée pour un moindre mal-mourir.

Dr. Francine Noël,  
déléguée nationale chargée  
des relations avec les soignants

#### ADMD-Écoute

Du lundi au vendredi de 10h à 19h00

tél. : 01 48 00 04 92

ou sur rendez-vous

au 50, rue de Chabrol - Paris 10<sup>e</sup>



RESPONSABLES : MICKAËL BOULAY &amp; FRANÇOISE ROLLIN

## COMMISSION JURIDIQUE

### SUICIDE ASSISTÉ

## L'hypocrisie du ministère de la justice !

**Selon une circulaire émanant du ministère de la justice, concernant la mise en œuvre de la loi du 22 avril 2005 (dite loi Leonetti) – qui vient de fêter ses sept ans – le suicide assisté ne serait pas réellement pénalisé car, comme le reconnaît le ministère, s'il n'y a pas un droit au suicide, ce dernier n'est cependant plus illégal en France depuis la révolution.**

**P**our mémoire, le suicide assisté est autorisé en Suisse, dans plusieurs Etats américains mais aussi, avec l'euthanasie, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg. Il permet, dans ces pays, à une personne en fin de vie qui entre dans les conditions de la loi sur l'euthanasie, de pouvoir, après la prescription d'un produit létal par un médecin, de prendre elle-même le produit qui lui permettrait d'abrèger ses souffrances.

En France, alors qu'aucune disposition légale n'empêche d'aider une personne en fin de vie qui souhaite

#### POUR MÉMOIRE

**Robert Badinter, ancien président du Conseil constitutionnel, ancien garde des Sceaux, déclarait, le 16 septembre 2008, devant la mission d'évaluation de la loi du 22 avril 2005 (page 570 du tome 2 du rapport d'information n°1287 de décembre 2008) :**

« ...chacun est maître de son corps, et donc libre de disposer de son corps et de sa vie. En clair, cela signifie qu'il ne saurait être question de pénaliser le suicide ni la complicité du suicide. Pour ce qui est de la provocation au suicide – la question fut posée à la suite de la publication d'un « guide du suicide » ayant connu un succès à la fois de scandale et de librairie –, j'avais indiqué au Sénat que, dans la mesure où l'on était libre de se suicider, elle ne me paraissait pas pouvoir être qualifiée de délit, sauf dans les cas où il s'agit de mineurs ou d'adultes souffrant d'une affection mentale. En dehors de ces cas, qui nécessitent donc des mesures de protection particulière, je conçois mal le délit de provocation au suicide. »

en finir, le ministère de la justice donne aux magistrats toutes les qualifications pour permettre tout de même de mettre en examen une personne qui aurait aidé à mourir une autre à sa demande expresse. Bel exemple d'hypocrisie des institutions de notre pays ! Pour vous montrer jusqu'où le ministère pousse le cynisme, je vous énumère les six qualifications qu'il propose de mettre en œuvre contre une personne qui aide un mourant par compassion :

- 1. La provocation au suicide (article 223.13 du code pénal) : 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. Pourtant, un tribunal a jugé que la simple remise d'une arme à une personne tenant des propos suicidaires ne constitue pas une provocation au suicide (tribunal de grande instance de Lille, 5 avril 1990). Pour démontrer la provocation, il faut prouver qu'il y a eu « *volonté de faire surgir chez autrui la résolution de se donner la mort* » (cour d'appel de Paris – 11 janvier 2005).
- 2. L'exercice illégal de la pharmacie (article L. 4223-1 du code de la santé publique) : 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. Donner des produits que seuls les pharmaciens peuvent délivrer est une qualification pénale.
- 3. Le non respect de la réglementation sur les substances vénéneuses (articles L. 5132-1 et suivants du code de la santé publique) : 2 ans de prison et 3 750 € d'amende. L'article L. 5132-1 classe les substances psychotropes parmi les substances vénéneuses.
- 4. L'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse (article 223-15-2 du code pénal) : 3 ans de prison et 375 000 € d'amende.
- 5. La non-assistance à personne en danger ou en péril (article 223-6 al.2 du code pénal) : 5 ans de prison et 75 000 € d'amende.
- 6. L'homicide involontaire (article 221-6 du code pénal) : 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

#### SANS COMMENTAIRES !

Remarquez simplement qu'une personne qui donne une arme à feu ne sera pas poursuivie, tandis qu'une autre qui donne des médicaments le sera ! Il est vraiment temps qu'une loi d'Ultime liberté nous permette de sortir de l'hypocrisie dans laquelle nous sommes en France !

**Jean-Luc Romero,**  
président



# Les fiches pratiques de la Commission

PAR FRANÇOISE ROLLIN

## Faire confiance

L'article L. 1111-6 du code de la santé publique institue le droit de désigner une personne de confiance, et, lors d'une hospitalisation, à la constitution du dossier d'accueil, la question de son identité doit être posée par le personnel. Le formulaire de l'ADMD, dont vous devez avoir adressé une copie au siège, rue de Chabrol (Fichier des directives anticipées - 50, rue de Chabrol - 75010 Paris - 01 48 00 09 89), est parfaitement adapté et doit être accepté par le personnel hospitalier. C'est la loi. Cette personne de confiance ne doit pas être confondue avec la personne à prévenir en cas d'urgence.

La désignation de la personne de confiance est une possibilité, non une obligation. Néanmoins, il convient de ne pas en sous-estimer l'importance et, dans la pratique, elle apparaît comme une nécessité pour une bonne application de la loi du 22 avril 2005 relative au droit des malades et à la fin de vie. C'est, en effet, la personne de confiance qui intervient dans les étapes significatives de cette période de la vie :

### DANS LE CAS OÙ LA PERSONNE CONCERNÉE N'EST PLUS EN ÉTAT D'EXPRIMER SA VOLONTÉ

La personne de confiance est le porte-parole du patient auprès du corps médical pour faire respecter ses directives anticipées. Son avis prévaut sur tout autre avis non médical dans les cas de décision

d'investigation, d'intervention ou de traitement prises par le médecin. C'est l'article L. 1111-12 du code de la santé publique.

La limitation ou l'arrêt du traitement, susceptible de mettre la vie du patient en danger, ne peut intervenir que dans le cadre d'une décision collégiale à laquelle est associée la personne de confiance. Cette procédure peut être, certes, engagée par le médecin. La personne de confiance doit être obligatoirement consultée (article L. 1111-13 du code de la santé publique), tout comme la famille ou, à défaut, un proche. Cette procédure peut également être initiée par la personne de confiance elle-même, en application des directives anticipées.

### DANS LE CAS OÙ LA PERSONNE CONCERNÉE, BIEN QU'EN ÉTAT D'EXPRIMER SA VOLONTÉ, EST DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'ÉCRIRE ET DE SIGNER SES DIRECTIVES ANTICIPÉES

La personne peut alors demander à deux témoins, dont la personne de confiance (dûment désignée) d'attester que le document est bien l'expression de sa volonté libre et éclairée (article R. 1111-17).

Dans ses relations régulières avec le corps médical, le patient peut demander à la personne de confiance de l'accompagner lors de ses consultations ou de ses examens médicaux. Le rôle de la personne de confiance est donc d'importance majeure. Il est alors essentiel de désigner

une personne suffisamment proche pour être bien au fait des volontés de la personne qu'elle représente, consciente de son rôle et prête à l'assumer dans toutes ses dimensions.

La loi prévoit que la personne de confiance peut être le médecin traitant, ce qui est une très bonne solution. Il n'y a évidemment aucune incompatibilité.

Certains de nos adhérents se demandent si, dans l'éventualité de la mise en place d'un mandat de protection future, le mandataire pourrait être désigné comme personne de confiance.

Ce n'est pas incompatible, mais il semble plus judicieux de ne pas faire de confusion des genres : en effet, dans le cas du mandat de protection future, ce qui est visé, c'est l'administration des biens et la vie matérielle de la personne concernée ; le mandataire est soumis au contrôle du juge des tutelles. Il vaut donc mieux dissocier les deux types de responsabilité.

En résumé, la personne de confiance doit être un proche (famille ou ami) qui connaît bien la personne concernée, avec laquelle elle aura eu de longues discussions préalables, qui est en parfait accord avec les directives anticipées qu'elle sera en charge de porter, qui est prête à s'impliquer et en qui elle doit... avoir confiance. Désigner sa personne de confiance est un acte important. Dans tous les cas, la personne de confiance peut trouver le soutien de l'ADMD-Ecoute (01 48 00 04 92, du lundi au vendredi, de 10h à 19h).

# Vie internationale

## Vers une dépénalisation du suicide assisté en Allemagne

Une note sur le site anglophone allemand **The Local** annonce une dépénalisation du suicide assisté en Allemagne.

L'ordre des médecins allemand (Bundesärztekammer) a la possibilité jusqu'alors de mettre à l'amende (jusqu'à 50 000 euros) tout praticien qui laisse à un patient des médicaments qui lui permettraient de se suicider. Le lundi 2 avril 2012, pourtant, la juridiction administrative de Berlin a mis en cause ce dispositif réglementaire. « Si un médecin ne peut plus soulager la souffrance d'un patient et s'il a une relation étroite et personnelle avec ce patient, le tribunal estime que ce serait contraire à la liberté de conscience du médecin de ne pas l'aider. Même si aider activement quelqu'un à mourir est encore considéré comme non conforme à la morale. »

Tels sont les attendus du jugement que rapporte le porte-parole du tribunal de Berlin, Stephan Groscurth.

Cette décision a été très bien accueillie par de nombreux médecins qui considèrent que cet arrêt est une étape importante vers la légalisation de l'euthanasie, d'autant que les patients en phase terminale de leur vie doivent se rendre en Suisse où ils peuvent être aidés légalement. L'auteur de l'article estime que

c'est un pas pour arrêter le « tourisme du suicide » qui se développe depuis l'Allemagne, en particulier vers Zürich chez Dignitas.

Un célèbre urologue berlinois, Uwe-Christian Arnold, qui fait campagne depuis des années en faveur de dispositions légales pour permettre le suicide assisté, rappelle dans une interview au Berliner Zeitung qu'il a déjà aidé à mourir un certain nombre de ses patients en phase terminale de leur vie : « Nous

*avons toujours été satisfaits d'avoir pris cette décision. Je n'aurais jamais aidé quelqu'un à mourir qui n'aurait pas été en phase terminale et qui n'aurait pas exprimé une volonté déterminée à mourir. »*

Il indique que la plupart des Allemands sont favorables à la légalisation du suicide assisté et qu'il ne supporte pas l'idée que des personnes doivent aller à l'étranger lorsqu'elles ont choisi de mettre fin à leur propre vie.

Ces informations montrent que l'évolution en faveur d'une légalisation de l'euthanasie à la demande expresse de la

personne en souffrance est maintenant générale. Nous avons là des arguments supplémentaires dans notre combat actuel pour changer la loi en France.

**Daniel Carré,**  
délégué national chargé des usagers de santé  
et des relations avec le Ciss



# Nouvelles de l'étranger

PAR FRANÇOISE STELLER

## BELGIQUE

En cette année 2012, nos amis de l'ADMD belge fêtent le trentième anniversaire de leur association, en même temps que le dixième anniversaire de la loi du 2 septembre 2002 qui a fait de leur pays le deuxième au monde à autoriser l'euthanasie volontaire. Cette loi était couplée à une loi relative aux soins palliatifs qui garantit à tout patient en fin de vie qui le souhaite l'accès à ces soins. Depuis son entrée en vigueur, plus de cinq mille patients ont pu bénéficier de cette loi en choisissant eux-mêmes une mort digne et sans douleur. (Eu-thanasie = bonne mort). Une commission fédérale de contrôle et d'évaluation composée de 16 membres (8 médecins,

4 juristes, 4 représentants d'associations de malades) vérifie que les actes pratiqués l'ont été en respectant les critères imposés par la loi. Tous les deux ans, elle remet un rapport au Parlement. Contrairement à ce qui est affirmé en France par les adversaires de la légalisation, dans l'immense majorité des cas, tout s'est passé conformément aux critères imposés. On a pu constater qu'il n'y a pas de dérives. On a pu constater aussi qu'il n'y a pas d'opposition de principe entre soins palliatifs et aide à mourir,\* qui représentent deux aspects complémentaires de l'accompagnement des patients en fin de vie. À quand enfin une telle législation pour la France, notre « patrie des droits de l'Homme » et de la liberté ?

## EUROPE

Le Conseil de l'Europe, dans une résolution du 25 janvier 2012, a demandé la généralisation des directives anticipées à tous les pays européens ; mais aussi l'interdiction de l'euthanasie. Bien que ces résolutions n'aient aucune force contraignante, elles apportent de l'eau au moulin des opposants à la légalisation de l'euthanasie toujours actifs et virulents. Pour mémoire, le Conseil de l'Europe est un organisme composé de 47 pays, dont la Russie, l'Azerbaïdjan, le Monténégro... et d'autres pays très respectables mais qui n'ont certes pas, sur le plan des libertés individuelles, les mêmes conceptions que les pays de l'Europe occidentale ou du nord.

\* À ce propos, lire le livre « Face à la mort », par l'équipe de soutien du réseau hospitalier d'Anvers.

## Comité d'honneur

Au 30 juin 2012

Maurice AGULHON, historien – Jean AMADOU\*, chansonnier – Hugues AUFROY, chanteur-compositeur – Jean BAUBEROT, fondateur de la sociologie de la laïcité – Etienne-Emile BAULIEU, biologiste – Nathalie BAYE, comédienne – Guy BEDOS, humoriste – Louis BERIOT, journaliste – Pierre BIARNES, sénateur – Pierre BOURGUIGNON, député – Antoine BOURSEILLER, cinéaste – André BRINCOURT, écrivain – Etienne BUTZBACH, maire de Belfort – Michel DEL CASTILLO, écrivain – Noëlle CHÂTELET, écrivaine – Hélène CIXOUS, écrivaine – François de CLOSETS, écrivain – Yves COCHET, ancien ministre, député européen – Christiane COLLANGE, écrivaine – André COMTE-SPONVILLE, philosophe – Boris CYRULNIK, philosophe – Régine DEFORGES, écrivaine – Bertrand DELANOË, maire de Paris – Danielle DELORME, comédienne – Mylène DEMONGEOT, comédienne – Marc-Alain DESCAMPS, professeur de psychologie – Muguette DINI, sénatrice – Mireille DUMAS, journaliste – Laurent FABIUS, ancien premier ministre, ministre – Dominique FERNANDEZ, écrivain – Jean FERNIOT, journaliste – Viviane FORRESTER, écrivaine – Irène FRAIN, écrivaine – Yves GALIFRET, professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie Curie – Pierre-Gilles de GENNES\*, physicien, prix Nobel – Françoise GIROUD\*, ancienne ministre, écrivaine – Jean-Pierre GODEFROY, sénateur – Benoîte GROULT, écrivaine – Roger HANIN, comédien – Albert JACQUARD, biologiste – Mireille JOSPIN\*, sage-femme – Nelly KAPLAN, cinéaste – Léonard KEIGEL, cinéaste – Patrick KESSEL, journaliste – Simonne\* et Jean LACOUTURE, écrivains – Bernadette LAFONT, comédienne – Philippe LAZAR, professeur, fondateur du Comité national de bioéthique dans les sciences de la vie et de la santé – Marylise LEBRANCHU, ministre – Charles LIBMAN, avocat – Paul LOMBARD, avocat – Jacques MAILHOT, chansonnier – Noël MAMERE, député – Marcel MARECHAL, metteur en scène – Henriette MARTINEZ, ancienne députée – Bruno MASURE, journaliste – Catherine MATAUSCH, journaliste – Albert MEMMI, écrivain – Véronique NEIERTZ, ancienne ministre – Michel ONFRAY, philosophe – Marcel OPHULS, cinéaste – Geneviève PAGE, comédienne – Emile PAPIERNIK-BERKHAUEUR\*, professeur de médecine – Jean-Claude PECKER, professeur honoraire au Collège de France – Gilles PERRAULT, écrivain – PIEM, dessinateur – Micheline PRESLE, comédienne – Claire QUILLIOT\*, veuve de l'ancien ministre Roger Quilliot – Hubert REEVES, astrophysicien – Michel ROCARD, ancien premier ministre – Claude SARRAUTE, journaliste – Margie SUDRE, ancienne ministre – Pierre SUDREAU, ancien ministre, préfet – George TARER-TACITE, personnalité éminente guadeloupéenne – Bernard THEVENET, vainqueur du tour de France, commentateur TV – Michel VERRET, sociologue – Elie WOLLMAN\*, sous-directeur honoraire de l'Institut Pasteur – Françoise XENAKIS, journaliste. [\* décédé(e)s]

**Cette page est ouverte à nos adhérents.** Les textes ne doivent, en aucun cas, être le support d'attaques personnelles ou de diffamation. Ils sont publiés sous la seule responsabilité de leur auteur.

Pour une publication dans le n° 123 du Journal, ils doivent être envoyés avant le **30 septembre 2012** à l'adresse suivante : **Courrier des lecteurs - ADMD - 50, rue de Chabrol - 75010 Paris.** Le comité de lecture

sélectionne les articles qui doivent être courts, c'est-à-dire pas plus d'une page manuscrite ou une ½ page dactylographiée, et accompagnés du nom et du numéro d'adhérent de leur auteur.

# Courrier des lecteurs

Mon fils Lionel, 20 ans, atteint de la myopathie de Duchenne, sur fauteuil depuis l'âge de 8 ans, a eu beaucoup de problèmes de santé : arthrodèse, embolie pulmonaire, gastroparalysie... Hospitalisé fin 2001, très amaigri, pose d'un portacat pour la nutrition et perfusion médicamenteuse. Début 2012, à la suite d'une infection pulmonaire due à la grippe H1N1, son état se dégrade et il est admis à

l'hôpital Rangueil à Toulouse en déchochage et réanimation. C'est là que les médecins de Rangueil ont mis en place un acharnement thérapeutique sur Lionel ; après un arrêt cardiaque (55 % de saturation), la famille a demandé de laisser Lionel tranquille. Cette demande n'a pas été écoutée : les médecins ont voulu le réanimer à l'aide d'une machine infernale : un piston qui s'acharnait sur le corps entièrement nu (au vu de tous les passants, la porte

de la chambre étant ouverte) avec un bruit insupportable et qui soulevait son pauvre corps inerte, qui lui cassait ses côtes. Nous n'en pouvions plus et avons demandé à nouveau qu'on le laisse tranquille mais nouveau refus des médecins qui l'ont mis en coma artificiel, intubé et sous morphine pour le maintenir en vie artificiellement. Cette situation nous était insupportable, nous qui aimions tant Lionel, cet enfant toujours souriant et

ne se plaignant jamais ; nous ne voulions absolument pas lui faire endurer cette fin de vie. Les médecins ne nous ont pas du tout ni entendus, ni écoutés ; ils nous ont même ignorés quand nous demandions de respecter un peu de dignité et de couvrir les parties intimes de Lionel. Après son décès, nous avons reçu un coup de téléphone du service des greffes nous demandant sans le moindre ménagement s'ils pouvaient prendre les globes oculaires de



## Protégez vos proches.

### OFFREZ-LEUR CE BULLETIN D'ADHÉSION

À RENVOYER À L'ADMD : 50, RUE DE CHABROL - 75010 PARIS • TÉL. : 01 48 00 04 16

Je soussigné(e),

Nom ..... Prénom.....

Adresse complète .....

Tél. (domicile) ..... Date de naissance .....

Courriel .....

Profession (ou ex-profession) .....

Comment nous avez-vous connus ? (s'il s'agit d'un adhérent, merci de nous indiquer son numéro d'adhérent : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|) .....

Ayant pris connaissance de l'objet de l'association, sollicite mon admission comme membre de celle-ci.

Fait à : .....  
le : .....

Signature :



**Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement sur le site internet : [www.admd.net](http://www.admd.net)**  
Règlement par CB en mode sécurisé par la Caisse d'Épargne.

**Cotisation annuelle : 26 €.**  
**Cotisation "jeunes" (jusqu'à 35 ans) : 15 €.**  
**Cotisation couple : 47 €.**

Lionel ; un tel procédé nous a paru inhumain comme tout ce que l'hôpital Rangueil de Toulouse nous a fait vivre, à Lionel et à sa famille.

Ce témoignage est fait pour que le calvaire que nous avons vécu ne se reproduise pas pour d'autres enfants et d'autres parents. Merci.

**Roselyne Sacilotto,  
Fréjairolles**

Je tiens à vous faire part du décès de mon mari, Loïc Bessec, qui était adhérent de votre association depuis de nombreuses années. Il était atteint d'une maladie neurologique rare appelée PSP (paralysie supra nucléaire progressive). En quatre ans nous l'avons vu perdre, peu à peu, toutes ses facultés intellectuelles et physiques. Pour finir, il s'est paralysé du larynx et ne pouvait donc plus avaler, même pas sa propre salive. Nous avons eu l'immense chance qu'il puisse être admis dans un hôpital qui prodigue des soins palliatifs d'une grande qualité. Il n'a pas souffert, mais il a mis plus d'un mois à mourir d'inanition.

Cette épreuve m'a amenée à des réflexions que je veux partager. Tant qu'il était en bonne santé, il était partie prenante dans le combat que vous menez et refusait l'idée de la déchéance et de mort lente dont nous avons vu des exemples autour de nous. Dès le début de sa maladie il a semblé s'en désintéresser et n'en a jamais plus parlé. C'est quand on est conscient et en possession de toutes ses facultés que l'on doit exprimer clairement sa volonté (il l'avait fait). Les soins palliatifs sont

éminemment respectables et le personnel médical qui les prodigue tout à fait admirable, mais il paraît évident que sur un plan matériel et économique il est impossible que tous ceux qui en relèvent puissent en bénéficier. Il y a un problème de place et de moyens. Que deviennent ceux qui ne peuvent y être admis ? Je me suis posé cette question avec angoisse pendant plusieurs jours. Je n'ai pas trouvé la réponse. Nous avons tous été surpris par la résistance de ce grand malade que l'on croyait épuisé et qui avait par ailleurs des problèmes cardiaques. Il a fallu le regarder se décharner, s'affaiblir, s'endormir pendant un long mois. En quoi aurait-il été moralement répréhensible d'écourter cette agonie ? J'espère qu'à la faveur du changement politique un vrai débat va pouvoir s'ouvrir en France sur la fin de vie. J'écrirai dans ce sens à mon député.

**Françoise Dajean, Paris**

J'ai regardé à la télé le reportage sur cette femme atteinte de six tumeurs au cerveau. Donc incurable. Une fin de vie atroce, dans d'inutiles souffrances puisque la fin est inéluctable.

J'ai également vu, il y a quelque temps, « *Le choix de Jean* ». J'ai aussi lu le témoignage de l'actrice Maïa Simon. Tous ont dû finir ou en Suisse, ou en Belgique. Mais qu'en est-il de ceux qui souffrent, se trouvent dans la même situation de fin de vie

terrible, mais n'ont pas l'argent nécessaire pour aller à l'étranger ?

C'est insupportable.

Alors nous, les mal nantis, nous devons accepter l'agonie qui peut durer des mois pour arriver au même résultat : la mort. Mais pas douce. Injuste, révoltant. Il faut faire quelque chose. Il faut l'euthanasie en France. Bravo pour tout ce que vous faites. Tout ne dépend pas de vous hélas. Sinon ce serait déjà fait. Continuez. Continuez.

Jusqu'à obtenir cette loi.

**Nicole Grandgirard, Paris**

Je me permets de vous soumettre le cas de ma maman. A 95 ans, elle vivait en foyer logement, étant encore bien dans sa tête mais souffrant malgré tout d'arthrose. Le 24 juillet 2010, suite à une chute, elle est hospitalisée pour suture d'une petite plaie à la tête. Elle se plaignait de l'épaule gauche quelques jours après avoir reçu des douches, j'ai donc demandé une radio ; une échographie a été pratiquée, conclusion : rupture de coiffe.

Le 9 août, il a fallu l'hospitaliser dans un autre établissement où elle a été radiographiée avec le résultat suivant : luxation de l'épaule, remise en place le lendemain par le chirurgien avec bandage pour 45 jours.

Le 17 août, en maison de repos elle a fait le jour même un AVC et un infarctus. Transférée à l'hôpital, mise sous oxygène et perfusion, elle essayait de tout arracher. On l'a attachée. Elle est entrée en maison de retraite où elle séjourne actuellement depuis 18 mois, aphasique,

paralysée du côté droit, jambe droite rétractée et couchée sur la jambe gauche, émettant quelques syllabes incompréhensibles, le bras gauche limité dans les mouvements suite à son problème d'épaule et le bras droit inutilisable. Depuis 6 mois, elle refuse souvent ses médicaments et sa nourriture (aliments lissés, purées, eau gélifiée), mettant sa main ou sa serviette devant sa bouche ou rejetant les aliments qu'on lui met de force et pleurant de temps en temps. On l'oblige à vivre alors qu'elle ne veut plus, elle qui ne voulait pas finir ses jours diminuée et en fauteuil roulant, c'est bien pire que ce qu'elle avait tant redouté ! L'homme n'est pas éternel, pourquoi veut-on à tout prix reculer la fin de la vie quand elle n'est plus tolérable par le malade qui souhaiterait en finir. Les législateurs devraient bien visiter les quelques pensionnaires des « *mouroirs* » des maisons de retraite que je fréquente régulièrement depuis une dizaine d'années, des membres de ma famille y séjournant. Ils entendraient des cris, des pleurs, qui fendent le cœur.

Par ailleurs, je tiens à saluer le personnel de ces établissements qui font un travail remarquable avec beaucoup de courage et de dévouement mais dont le nombre reste insuffisant. Que de souffrances non entendues...

Espérant faire avancer la légalisation de l'assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité, afin de réduire l'agonie des malades en fin de vie.

**Nicole Saunier, Le Creusot**

MARIE DEROUBAIX

## « 6 mois à vivre »

« Quand Marie comprit que son cancer ne lui laissait aucune chance, elle me dit qu'elle avait un dernier combat à mener : raconter son parcours afin qu'un jour une loi, en France, permette aux gens qui se trouvaient dans son cas de choisir leur mort. Elle entendait dénoncer certaines scandaleuses pratiques hospitalières et thérapeutiques, ainsi que l'inertie du gouvernement vis-à-vis de l'euthanasie, alors que la majorité des Français est en faveur d'une mort douce et dans la dignité. Elle se mit à écrire de manière compulsive, dans l'urgence, car elle ne pensait pas disposer d'autant de temps. Elle se réveillait en pleine nuit pour écrire. Le matin, elle était exténuée. Pourtant, à aucun moment, elle n'a pensé arrêter d'écrire ce livre, qui sera une obsession jusqu'à la fin. Certains jours, elle était en pleurs. Je lui disais : "Laisse un peu tomber, Marie, allons nous promener tous les deux." Quelque part, ce récit nous a enlevé des heures si rares, si comptées... »

Un témoignage bouleversant sur les manquements du système médical et de la loi française en matière de fin de vie par une journaliste brutalement atteinte d'un cancer incurable à 56 ans. Un plaidoyer contre l'acharnement thérapeutique et pour l'euthanasie, que l'auteur finira par obtenir en Belgique avec le soutien de son mari qui livre également ses sen-

timents dans ce récit de vie, de mort, mais surtout d'amour face à l'irréversible. Pourquoi ne peut-on pas choisir sa fin de vie en France, le pays de la liberté ? Lors de la campagne présidentielle, le droit à l'euthanasie figurait dans le programme de François Hollande. Un ouvrage choc au cœur d'un débat de société, indispensable pour tous les français, quand on sait qu'ils y sont favorables à plus de 90 %. Bertrand Deroubaix, après la disparition de sa femme, a ajouté à ce livre quelques réflexions et un dernier chapitre, le seul que Marie ne pouvait écrire.

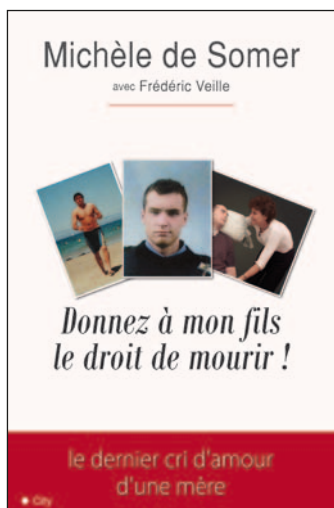


**Marie Deroubaix est née à Paris en 1953. Elle a été styliste de mode, puis journaliste et écrivain (sous le nom de Marie de Lamare). Au bout de souffrances morales et physiques, elle a pu bénéficier en Belgique, en octobre 2011, d'une euthanasie douce et digne.**

MICHÈLE DE SOMER

## « Donnez à mon fils le droit de mourir ! »

« Un accident de scooter, une vie brisée. Depuis 2001, Eddy, mon fils, est tétraplégique. Sa vie se résume à l'immobilité, sans espoir que cela change un jour.



Par deux fois j'ai demandé au président de la République de donner à mon fils le droit de mourir dignement. Cela m'a été refusé. Alors, j'ai souvent eu l'idée de passer à l'acte, par amour pour Eddy. »

Pour son fils, Michèle de Somer, la mère d'Eddy, ne demandait pourtant

qu'un geste de compassion : qu'on le laisse partir. Mais en France, la loi interdit l'euthanasie, même pour les personnes qui souffrent sans aucun espoir et qui sont physiquement incapables de mettre fin à leurs jours.

Au-delà du dernier cri d'amour d'une mère pour son fils, ce livre est un plaidoyer pour ce qui devrait être un droit humain élémentaire.

**Le dernier combat d'une mère qui demande le droit de mourir pour son fils.**

## LES AUTEURS

Michèle de Somer est la mère d'Eddy. Frédéric Veille, journaliste à RTL, est également l'auteur de « Je vous demande le droit de mourir ». Jean-Luc Romero, président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, signe la préface de ce livre poignant.